

Rapport de gestion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 24 février 2021, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2020.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2019. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	3	3.0 Revue du bilan	
Mesures non conformes aux PCGR	4	3.1 Gestion du bilan	49
Contexte réglementaire	8	- Actif	49
		- Passif	50
		- Capitaux propres	51
1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec		3.2 Gestion du capital	51
1.1 Profil et structure	11	3.3 Arrangements hors bilan	57
1.2 Faits saillants financiers	13	3.4 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	58
1.3 Événements importants	15		
1.4 Perspectives financières pour 2021	20		
1.5 Environnement économique et perspectives	21		
		4.0 Gestion des risques	
2.0 Revue des résultats financiers		4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	58
2.1 Incidence de transaction importante	23	- Principaux risques émergents	59
- Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants en 2019	23	- Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	60
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2020	23	4.2 Gestion des risques	62
- Excédents de 2020	24	- Cadre de gestion intégrée des risques	62
- Revenus d'exploitation	25	- Accord de Bâle sur les fonds propres	67
- Revenus de placement	26	- Risque de crédit	68
- Revenu total	27	- Risque de marché	76
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	27	- Risque de liquidité	80
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	27	- Risque opérationnel	84
- Frais autres que d'intérêts	28	- Risque d'assurance	86
- Impôts sur le revenu et impôts indirects	29	- Risque stratégique	87
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	29	- Risque de réputation	87
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	29	- Risque lié aux régimes de retraite	88
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	33	- Risque environnemental ou social	88
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	37	- Risque juridique et réglementaire	89
2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	40		
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles	42	5.0 Renseignements complémentaires	
- Résultats consolidés du quatrième trimestre	43	5.1 Contrôles et procédures	89
- Tendances trimestrielles	45	5.2 Information relative aux parties liées	90
2.5 Comparaison des exercices financiers 2019 et 2018	47	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	91
		5.4 Modifications comptables futures	97
		5.5 Statistiques des cinq dernières années	98

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que l'incidence possible de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, ses résultats et sa situation financière ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. D'ailleurs, l'incertitude créée par la pandémie de COVID-19 a fait croire grandement ce risque en posant des difficultés additionnelles dans l'établissement des hypothèses, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs en comparaison avec les périodes précédentes.

Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ou social ainsi que le risque juridique et réglementaire.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés à la pandémie de COVID-19, aux changements climatiques, à l'endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés à l'atteinte à la sécurité, aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et aux cotes de crédit. Mentionnons aussi, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » et dans la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, elle ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur l'économie mondiale et la conjoncture des marchés financiers et sur les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de la Fédération, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédentes, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur des effets de la pandémie à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux PCGR (IFRS) et diverses mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 1 – Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	922 \$	1 221 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

Les excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 2 – Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises selon les états financiers consolidés	89 \$	677 \$	329 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises	89 \$	368 \$	329 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 3 – Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés	609 \$	697 \$	866 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609 \$	697 \$	737 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 34 « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 4 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Primes nettes	5 484 \$	4 988 \$	4 402 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 689 \$	3 665 \$	3 209 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(257)	(86)	45
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	3 432 \$	3 579 \$	3 254 \$
Ratio des sinistres	62,6 %	71,7 %	73,9 %
Frais autres que d'intérêts	1 303 \$	1 245 \$	1 119 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾	(9)	(10)	(10)
Frais d'exploitation	1 294 \$	1 235 \$	1 109 \$
Ratio des frais	23,6 %	24,8 %	25,2 %
Ratio combiné	86,2 %	96,5 %	99,1 %

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Provient principalement des frais de gestion de placements.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 5 – Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(84)	(46)	(41)
Part revenant au Groupe	928 \$	1 185 \$	1 309 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	15 262 \$	14 290 \$	15 210 \$
Rendement des capitaux propres	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾	6,3 %	6,2 %	7,8 %

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Tient compte des éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividendes sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Tableau 6 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus			
Cotisations	394	393	392
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 926	2 970	176
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Revenu total	18 349 \$	17 874 \$	14 817 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	394	393	392
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Revenus d'exploitation	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement			
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 926	2 970	176
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523
Revenus de placement	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349 \$	17 874 \$	14 817 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 25 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 7 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539 \$	310 \$	288 \$
Prêts bruts moyens	60 843	63 006	60 309
Acceptations brutes moyennes	200	212	105
Prêts et acceptations bruts moyens	61 043 \$	63 218 \$	60 414 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit	0,88 %	0,49 %	0,48 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et autres lois applicables

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les assureurs*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires.

La *Loi sur les coopératives de services financiers* précise, entre autres, les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement. La *Loi* inclut également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et précise les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* établit la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* prévoit également des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif. Pour obtenir des détails à ce sujet, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous.

Exigences réglementaires de capitalisation

Le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 89 et 90 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2020 de la Fédération.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. L'AMF peut également annuler ou radier ces parts de capital ou titres de créances. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis, annulés ou radiés peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » à la page 52.

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency (OCC)*, bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que Financial Holding Company (FHC).

Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section 3.2 « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de ses règlements, proposées en juin 2018, a été publiée par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. Quelques modifications sont entrées en vigueur dès la publication officielle, certaines en juin 2020, et les autres entreront en vigueur en juin 2021. En février 2020, le ministère des Finances du Canada a publié de nouvelles propositions de changements réglementaires, lesquelles ont été commentées par le Mouvement Desjardins. La publication finale de ces derniers changements réglementaires concernant notamment les obligations relatives au contrôle continu de la relation d'affaires a eu lieu le 10 juin 2020. Le Mouvement continue d'analyser les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de téléversements et de déclarations d'opérations importantes en espèces.

Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

Le 10 juillet 2020, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a publié la version finale des documents d'orientation pour les Parties XVIII (FATCA) et XIX (NCD) de la LIR. Les amendements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et donnent certaines précisions sur les exigences quant aux mesures raisonnables à prendre et les pénalités applicables pour non-conformité. Les modifications nécessaires aux processus et procédures du Mouvement Desjardins ont été apportées et communiquées à l'interne afin d'assurer le respect des nouvelles exigences et d'éviter toute situation de non-conformité ou de sanction.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et s'est poursuivi avec la finalisation d'un deuxième projet de règlement visant à simplifier la « règle Volcker », dont l'objectif initial était d'interdire aux entités bancaires d'exercer des activités de négociation pour leur propre compte, ainsi que de limiter le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture. Les modifications finales apportées aux restrictions de la « règle Volcker » en date du 25 juin 2020 concernant le parrainage et les investissements dans les fonds de capital-investissement et les fonds de couverture, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2020. Ces modifications viennent compléter les autres révisions à la « règle Volcker » entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Quant aux modifications finales apportées aux restrictions relatives au cadre de contrôle en vertu du *Bank Holding Company Act*, elles sont entrées en vigueur le 30 septembre 2020. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux pour confirmer et documenter l'étendue des allègements découlant de ces modifications sur ses activités.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. En mai 2019, le gouvernement du Canada a publié sa Charte du numérique qui énonce 10 principes qui devront guider l'action du gouvernement en matière de technologies de l'information, de données massives et d'intelligence artificielle. Le 16 juin 2020, le ministère de la Justice du Québec a déposé le projet de loi n° 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Tel qu'anticipé, le projet de loi n° 64 reprend les grandes lignes du *Règlement général sur la protection des données* européen, notamment en ce qui concerne la transparence, le devoir d'information, le consentement, le droit à la portabilité et le droit à l'oubli. Des consultations publiques ont été tenues à la fin du mois de septembre 2020. Le 17 novembre 2020, le gouvernement canadien a quant à lui déposé le projet de loi C-11 intitulé *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs et la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*. Le contenu du projet de loi C-11 va dans le même sens que le projet de loi n° 64 à quelques exceptions près. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse des projets de loi pour déterminer les incidences sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier depuis le 31 décembre 2018 afin de s'y conformer. Au 1^{er} janvier 2020, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été intégrées par l'AMF dans un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Ce dernier contient de nouvelles exigences qui abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. Au cours des deux premiers trimestres de 2020, l'AMF a annoncé des mesures d'allègement qui visaient à minimiser les incidences de la COVID-19 sur le système financier québécois, incluant notamment le report de la date d'entrée en vigueur des divulgations à venir au 1^{er} trimestre de 2023 et l'ajustement de certaines exigences préexistantes en vue d'y inclure des informations additionnelles sur les fonds propres réglementaires. Au 31 décembre 2020, le Mouvement respectait les exigences en vue de produire la divulgation du tableau d'indicateurs de risque systémique. Le tableau, qui vise à offrir une appréciation de l'importance relative du Mouvement au sein du système financier mondial, sera produit annuellement dès la divulgation du quatrième trimestre de 2021.

Rapport sur le système d'assurance automobile en Ontario

Afin d'améliorer le système d'assurance automobile pour les conducteurs ontariens, la prochaine phase du Plan directeur gouvernemental, « Priorité aux conducteurs : Plan pour le système d'assurance automobile en Ontario », a été incluse au projet de loi sur le budget en novembre 2020. Ces réformes comprennent des efforts afin d'accroître la concurrence et l'innovation, d'améliorer les stratégies de dissuasion de la fraude et d'augmenter le choix pour les consommateurs. Le gouvernement s'est engagé à déposer un projet de loi additionnel sur le budget en mars 2021. Desjardins anticipe cette opportunité comme une occasion de faire un grand pas en avant vers la réalisation du Plan directeur gouvernemental, passant par une réduction des coûts du système et une augmentation de l'accessibilité pour les conducteurs ontariens. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a lancé un comité consultatif technique sur le renouvellement de la réglementation des taux en assurance automobile qui concentrera ses efforts sur l'amélioration de l'approche de réglementation en Ontario. Desjardins et d'autres acteurs de l'industrie travaillent activement avec le gouvernement afin d'assurer un meilleur système d'assurance automobile aux conducteurs ontariens.

Fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM)

Le 25 juin 2020, les ACVM ont lancé une consultation sur le cadre réglementaire des activités des organismes d'autoréglementation (OAR). Les ACVM sollicitent des commentaires sur la question de savoir si l'encadrement actuel des OAR sert au mieux les intérêts des investisseurs canadiens et des participants au secteur des valeurs mobilières, compte tenu de l'évolution du secteur des services financiers. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce dossier et d'analyser les incidences potentielles sur ses activités.

Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les ACVM ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences sur ses activités afin de se conformer dans les délais impartis. Les réformes axées sur le client sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019 et leur mise en application s'échelonne sur une période de deux ans. Le 16 avril 2020, les ACVM ont publié une dispense qui accorde un délai supplémentaire de six mois pour se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts, soit jusqu'au 30 juin 2021. La pandémie empêche bon nombre de personnes inscrites de mettre en œuvre les réformes puisqu'elles s'attardent à redéployer leur personnel au maintien de leurs activités essentielles.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, incluant au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence, qui est prévu s'amorcer en 2021, aura une incidence sur les transactions d'instruments financiers dérivés négociés hors bourse, les valeurs mobilières, les prêts et autres instruments à taux variable. Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque et suit de près l'évolution de l'échéancier prévu quant au retrait de certains taux d'intérêt de référence.

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

En février 2020, l'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (LDTIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. Il était attendu que les institutions financières visées par cette ligne directrice aient mis en œuvre les attentes de celle-ci au plus tard en février 2021. Les travaux d'évaluation du niveau de conformité du Mouvement Desjardins à la LDTIC ont été complétés en janvier 2021. Un statut de mise en œuvre de la LDTIC au sein du Mouvement a été communiqué à l'AMF à la fin février 2021.

1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Au 31 décembre 2020 elle regroupe 218 caisses membres au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Plusieurs de ses filiales sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence de la Fédération est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association. La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est issue de la fusion de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et ses 11 caisses populaires membres. La fusion est devenue effective le 1^{er} janvier 2020.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La Fédération est fière de la nature coopérative des caisses qui la composent, car elle lui fournit les leviers nécessaires pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teignent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

Le Mouvement Desjardins continue de progresser dans la mise en œuvre de ses engagements et de mesures concrètes visant à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à son modèle d'affaires, ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Il le fait par l'entremise de ses actions en matière d'éducation financière et de finance solidaire. Le Mouvement le fait également à travers une offre de produits et services couvrant l'ensemble des besoins financiers des membres et clients.

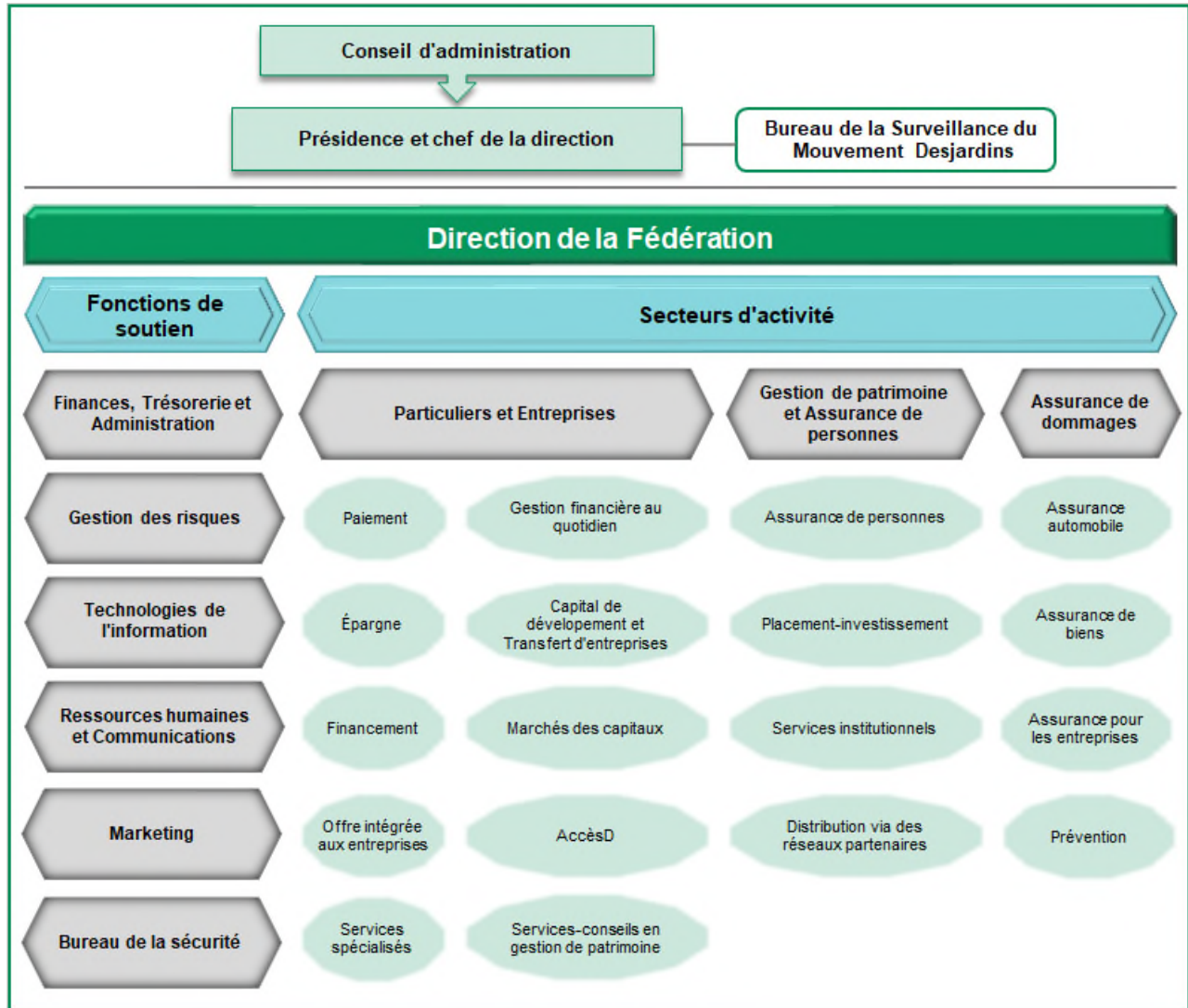
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s’appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l’échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l’assemblée générale annuelle, aux congrès d’orientation ainsi qu’au conseil d’administration de la Fédération et de ses filiales et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s’appuyer sur trois grands secteurs d’activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d’accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d’activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2020 et la description de l’industrie à laquelle ils sont associés, sont fournis à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d’activité ».



1.2 Faits saillants financiers

Tableau 8 – Faits saillants financiers

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	3 809	4 071	3 705
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement ⁽³⁾	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349	17 874	14 817
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539	310	288
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576
Frais autres que d'intérêts	7 236	6 972	6 395
Impôts sur les excédents	305	212	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	1 012 \$	922 \$	1 221 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	89 \$	677 \$	329 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609	697	866
Assurance de dommages	622	187	173
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(308)	(330)	(18)
	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽³⁾	6,3	6,2	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,88	0,49	0,48
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	0,74	0,56	0,56
Bilan et hors bilan			
Actif	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$
Prêts et acceptations nets	55 997	65 493	61 997
Dépôts	72 406	58 972	58 057
Capitaux propres	16 565	15 512	14 553
Biens sous administration	458 177	437 000	374 178
Biens sous gestion ⁽⁵⁾	89 140	77 018	66 359
Ratios de fonds propres et ratio de levier⁽⁶⁾			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6	17,3
Ratio du total des fonds propres	22,6	21,6	17,6
Ratio de levier	8,5	8,8	8,3

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁴⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

⁽⁵⁾ Les biens sous gestion peuvent également être administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

⁽⁶⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

Faits saillants 2020 de la Fédération

Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations nets	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Actif total
1 012 M\$ - 17,8 %	56,0 G\$ - 14,5 %	89,1 G\$ + 15,7 %	21,9 %	195,1 G\$ + 18,6 %

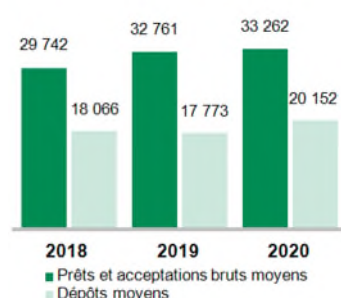
- Baisse des excédents avant ristournes aux caisses membres de 219 M\$, ou de 17,8 %, par rapport à 2019.
- Hausse des excédents rajustés⁽¹⁾ avant ristournes aux caisses membres de 90 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2019.
- Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ par rapport à 2019, attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 15 465 M\$, en hausse de 2,4 %, par rapport à 2019.
- Revenus d'exploitation rajustés⁽¹⁾ en hausse de 718 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à 2019.
- Croissance de 18,6 % de l'actif total en 2020 pour totaliser 195,1 G\$ au 31 décembre 2020.
- Ratio de fonds propres total de 22,6 %, comparativement à 21,6 % au 31 décembre 2019.

Faits saillants 2020 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾

(en M\$)

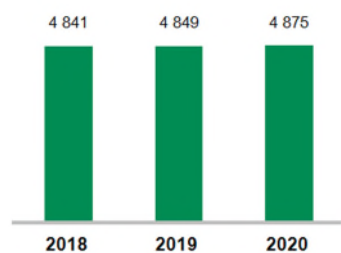


- 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2019).
- 5^e au Canada au niveau des volumes d'achat et des comptes actifs pour les cartes de crédit (sur la base des données de 2019).
- Baisse du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit et au financement autos et biens durables de 2,1 % par rapport à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fin progressive des activités liées au financement Accord D chez le commerçant.
- Excédents nets de 89 M\$, en baisse de 588 M\$ par rapport à 2019.
- Excédents nets rajustés⁽¹⁾ en baisse de 279 M\$ principalement attribuable à la hausse de la dotation pour pertes de crédit et de la baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19, compensée en partie par la bonne performance de Valeurs mobilières Desjardins inc.
- Croissance de 1,3 G\$, ou de 11,2 %, de l'encours moyen des prêts aux entreprises et aux gouvernements par rapport à 2019.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Primes brutes souscrites

(en M\$)

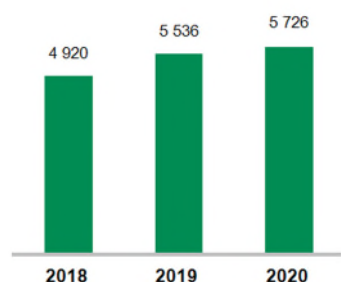


- 5^e assureur de personnes au Canada et 3^e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2019).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2019).
- Excellente performance pour nos produits d'investissement qui se sont vus décerner un total de 16 trophées FundGrade A+, soit la meilleure récolte depuis l'existence de ces prix.
- Dépassement des caps des 40 G\$ d'actifs pour les Fonds Desjardins et des 30 G\$ d'actifs pour les placements garantis liés aux marchés.
- Excédents nets de l'exercice de 609 M\$, en baisse de 12,6 % par rapport à 2019 principalement attribuable aux incidences de la pandémie de COVID-19 sur les coûts liés à l'assurance voyage et les fonds de placement garanti ainsi qu'à un niveau de frais plus élevé. Le tout, contrebalancé en partie par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- 4,9 G\$ de primes brutes souscrites, un montant comparable à celui de 2019.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites

(en M\$)



- 2^e assureur de dommages au Canada (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2019). Plus spécifiquement, 1^{er} et 2^e rangs pour les lignes personnelles en Ontario et au Québec respectivement.
- Progression de 190 M\$, ou de 3,4 %, par rapport à 2019, des primes brutes souscrites, qui se sont chiffrées à 5,7 G\$.
- Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- Profits de souscription pour une 28^e année consécutive.
- Excédents nets de l'exercice de 622 M\$, soit une hausse de 435 M\$ par rapport à 2019 principalement en raison de la hausse des primes nettes et du ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, principalement en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- Amélioration du ratio des sinistres⁽¹⁾, qui a été de 62,6 % en 2020, par rapport à 71,7 % en 2019.
- Amélioration du ratio des frais⁽¹⁾, qui a été de 23,6 % en 2020, comparativement à 24,8 % en 2019.

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

1.3 Événements importants

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie de COVID-19 et le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois. Depuis cette date, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée de façon successive. Le gouvernement du Canada a, quant à lui, instauré différentes mesures de protection au cours de l'année 2020. Depuis le mois de mars 2020, les gouvernements des régions touchées ont mis en oeuvre des mesures destinées à contenir l'éclosion, y compris des fermetures d'entreprises, des restrictions aux déplacements, des quarantaines, des interdictions de rassemblements, des annulations d'événements et l'imposition d'un couvre-feu. Dans la foulée des recommandations des autorités gouvernementales dans le contexte de la propagation de la COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis en place dès le mois de mars plusieurs mesures de prévention et d'allègement.

En mai 2020, une période de déconfinement graduel s'amorçait au Québec et en Ontario ainsi que dans le reste du Canada et les différents commerces et entreprises ont eu la permission de rouvrir leurs portes au public sous certaines conditions et dans le respect des directives de la santé publique en ce qui a trait à la distanciation physique et aux mesures d'hygiène. Le 1^{er} octobre 2020, une forte remontée du nombre de cas positifs à la COVID-19 a mené les différents gouvernements à réintroduire certaines restrictions qui avaient été précédemment levées. Ces mesures, dont la sévérité varie d'une province et d'une région à l'autre, visent notamment à restreindre les rassemblements et les activités des entreprises non prioritaires. Au Québec, par exemple, le gouvernement a rendu le télétravail obligatoire pour tous les travailleurs, sauf ceux dont la présence physique est nécessaire à la poursuite des activités de l'organisation; a ordonné la fermeture des commerces non prioritaires jusqu'au début de février 2021, avec certains assouplissements pour la vente à distance; et a imposé un couvre-feu entre 20 h et 5 h dans certaines régions depuis le début de janvier 2021. Desjardins continue de placer la santé et la sécurité de ses membres et de ses employés au sommet de ses priorités et continue de favoriser la prestation de services en ligne ou à distance. En décembre 2020, plus de 80 % des employés étaient en télétravail. Desjardins suit la situation de près et continue de s'adapter afin d'assurer la continuité de ses services vu le contexte de la COVID-19.

Assemblées générales extraordinaires virtuelles

En mars 2020, dans le contexte de la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus, le Mouvement Desjardins annonçait le report des assemblées générales des caisses qui se tiennent habituellement au mois d'avril, entraînant par conséquent le report du versement de la ristourne pour laquelle un vote des membres est nécessaire. Afin de permettre aux membres de voter pour le versement de leur ristourne, Desjardins a tenu des assemblées générales extraordinaires des caisses en mode virtuel en août et septembre 2020, au cours desquelles les membres de ces caisses ont voté en faveur du versement de leur ristourne. Le versement de celle-ci s'est terminé en novembre 2020.

Principales mesures au bénéfice des membres et clients

Desjardins a déployé de nombreux moyens pour appuyer ses membres et clients dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Plusieurs mesures d'allègement ont été mises en place depuis le 16 mars 2020 pour les membres et clients particuliers et entreprises qui auraient de la difficulté à faire face à leurs obligations financières en raison de la situation actuelle. Les solutions proposées aux membres et clients particuliers incluent notamment un allègement des paiements pour l'ensemble des produits de financement et l'octroi de crédit pour les membres et clients qui auraient un besoin urgent de liquidités, dont entre autres un prêt de dernier recours pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ aux membres particuliers les plus touchés par la COVID-19. De plus, Desjardins consent temporairement un taux d'intérêt annuel de 10,9 % aux membres et clients particuliers détenteurs de cartes de crédit Visa et MasterCard Desjardins ayant obtenu un report de paiement sur un produit de financement Desjardins. Pour les membres et clients entreprises, l'analyse des besoins se fait au cas par cas et pour y répondre, des mesures spéciales peuvent être adoptées. Par exemple, celles-ci peuvent inclure une révision temporaire des conditions de financement ou un refinancement de certains actifs.

Par ailleurs, la période de confinement prolongée et les restrictions dans les déplacements ayant entraîné une baisse importante des réclamations par les assurés en assurance automobile, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins ont accordé en 2020 à plus de 2,1 millions d'assurés particuliers et entreprises admissibles une remise qui varie de 25 % à 40 % du montant de la prime d'assurance automobile payée pour un mois, en fonction de la réalité de chaque marché, pour un total de 155 M\$. De plus, un rehaussement de la limite de la couverture d'assurance a été accordé pour les télétravailleurs.

La situation demeurant précaire pour plusieurs, Desjardins annonçait en janvier 2021 le maintien des principales mesures d'allègement. Notamment, les membres et les clients particuliers les plus durement touchés peuvent continuer de bénéficier du report de paiement sur leurs produits de financement Desjardins et d'un taux d'intérêt réduit sur les cartes de crédit Desjardins, en plus d'obtenir un accompagnement personnalisé pour retrouver une bonne santé financière.

Le tableau suivant présente l'utilisation par les membres et clients de Desjardins des principales mesures d'allègement au 31 décembre 2020.

Produits			
	Nombre de demandes	Total des prêts - allègements accordés	Solde des prêts au 31 décembre 2020
Financement			
Prêts hypothécaires résidentiels et prêts à la consommation	161 295	18,6 G\$	1,8 G\$
Prêts sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	147 000	1,5 G\$	0,1 G\$
Prêts aux entreprises	33 900	17,0 G\$	1,7 G\$
Assurance			
	Nombre	Valeur de la remise	
Remise sur prime d'assurance automobile	2 151 000	155 M\$	

En complément à ces mesures, Desjardins a établi des partenariats avec les gouvernements du Québec et du Canada afin d'offrir des solutions aux membres et clients. Le Mouvement Desjardins participe notamment aux programmes d'aide suivants qui permettent de fournir la liquidité supplémentaire pour financer les opérations ou bonifier le fonds de roulement des entreprises ayant des difficultés temporaires en raison de la COVID-19.

- Programme fédéral de compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Aux termes de ce programme mis en œuvre en collaboration avec Exportation et développement Canada (EDC), le Mouvement Desjardins octroie des prêts avec congé d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 (et à un taux de 5 % par la suite), financés par le gouvernement fédéral, aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits. Les prêts accordés dans le cadre de ce programme sont décomptabilisés du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de flux de trésorerie et de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. Depuis le 26 octobre 2020, un nouveau volet a été introduit et permet aux propriétaires d'une entreprise individuelle utilisant un compte bancaire personnel de bénéficier désormais de ce programme aux conditions prescrites par le gouvernement. Lors de la mise en œuvre du programme, les prêts consentis par le Mouvement Desjardins étaient de 40 000 \$. Depuis le 4 décembre 2020, à la suite d'une expansion du programme par le gouvernement, le Mouvement Desjardins octroie des prêts de 60 000 \$ aux membres et clients qui en font la demande, qui sont admissibles, et qui n'ont pas bénéficié auparavant du programme ou des prêts additionnels de 20 000 \$, aux membres et clients qui ont reçu initialement un prêt de 40 000 \$. En date du 31 décembre 2020, environ 120 300 prêts d'un montant total de 4,1 G\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme CUEC. Au 31 décembre 2020, l'encours s'élève à 3,6 G\$. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 31 mars 2021.

- Programme fédéral de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC)

Aux termes de ce programme mis en place par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises (PCE), le Mouvement Desjardins accorde des prêts à terme dont le montant maximal de financement est établi en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et dont les conditions sont adaptées aux besoins de celle-ci. La BDC a conclu avec le Mouvement Desjardins une facilité conjointe aux termes de laquelle la BDC acquiert automatiquement une participation de 80 % dans les prêts à terme accordés aux membres et clients admissibles du Mouvement Desjardins. Le montant maximal des prêts est de 6,25 M\$ (18,75 M\$ par groupe d'emprunteurs) et un moratoire sur les versements de capital jusqu'à 12 mois est permis. La participation dans les prêts qui est financée par la BDC est décomptabilisée du bilan combiné du Mouvement Desjardins puisque le programme satisfait aux critères de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux prêts en faveur du gouvernement. En date du 31 décembre 2020, 166 prêts d'un montant total de 105 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme de prêts conjoints. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme de financement pour les moyennes entreprises de la BDC

Ce programme vise à accorder des prêts commerciaux allant de 12,5 M\$ à 60 M\$ aux entreprises de taille moyenne (revenus annuels supérieurs à 100 M\$) particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19 et dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du PCE et autres mesures. Les prêts seront accordés par la BDC (90 %), en étroite collaboration avec le prêteur principal ou syndicat de prêteurs de l'entreprise (10 %), pour couvrir les besoins opérationnels de liquidité et soutenir la continuité des activités. Les intérêts seront capitalisés pour les douze premiers mois et aucun paiement de capital n'est exigible avant l'échéance de 48 mois. Aucun prêt n'a été octroyé par Desjardins depuis la mise en place du programme en juillet 2020. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme de crédit pour les secteurs très touchés de la BDC (PCSTT)

Dans le cadre du PCSTT, la BDC offre une garantie de 100 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des prêts à terme consentis aux entreprises dans les secteurs très touchés par la pandémie. Ces prêts sont pour un montant variant de 25 000 \$ à 1 M\$ (jusqu'à un montant maximal de 6,25 M\$ pour une entreprise qui opère plusieurs « business sites » telle que cette expression est définie dans le cadre du programme). Le taux applicable est obligatoirement de 4 % (incluant un frais de garantie de 1 % payable à la BDC), un moratoire initial de capital est permis et l'amortissement du prêt ne peut excéder 10 ans. Ce programme a été mis en œuvre à la mi-février 2021. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises (EDC)

Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 80 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme pouvant atteindre 6,25 M\$ pour les petites et moyennes entreprises (PME). Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement maximum de 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à EDC. En date du 31 décembre 2020, 138 prêts d'un montant total de 85 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début de ce programme. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Garantie de prêt pour les entreprises du marché intermédiaire (EDC)

Dans le cadre du PCE, EDC offre également une garantie jusqu'à 75 % de la perte résiduelle du prêteur ou du syndicat de prêteurs pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme variant entre 12,5 M\$ CAD (8,75 M\$ USD) et 80 M\$ CAD (56 M\$ USD) pour les entreprises du marché intermédiaire (revenus annuels entre 50 M\$ et 300 M\$). Ce programme s'adresse aux moyennes et grandes entreprises détentrices de financement à la Fédération. Aucun prêt n'a été octroyé par Desjardins depuis la mise en place du programme. Les membres et clients peuvent se prévaloir de ce programme jusqu'au 30 juin 2021.

- Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) avec Investissement Québec

Investissement Québec (IQ) offre une garantie jusqu'à 70 % de la perte résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (minimum de 71 500 \$) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 12 mois, pour les entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale ayant des activités commerciales. Desjardins favorise l'octroi de prêts à terme, avec un moratoire de capital jusqu'à 12 mois et un amortissement recommandé de 36 mois, mais pouvant aller jusqu'à 60 mois. Des frais de garantie sont payables par l'emprunteur à IQ. De plus, IQ offre une garantie similaire pour les établissements d'hébergement et attraits touristiques admissibles, celle-ci étant établie jusqu'à 90 % de la perte nette résiduelle de l'institution financière pour des nouveaux crédits d'exploitation et prêts à terme (aucun minimum ou maximum) pour les besoins de fonds se limitant à une période maximale de 18 mois, et avec un moratoire de capital et/ou intérêts jusqu'à 24 mois. En date du 31 décembre 2020, 195 prêts d'un montant total de 73 M\$ avaient été accordés aux membres et clients du Mouvement Desjardins depuis le début du programme PACTE.

Mesures de fonds propres et de liquidités

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'AMF a instauré une série de mesures visant à soutenir le système financier québécois, dont notamment des ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19, des allègements réglementaires et administratifs au regard de certaines dispositions de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* de même que des informations additionnelles sur les processus de consultation et de surveillance. Pour des détails sur les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins à ce sujet, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » de ce rapport de gestion.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada utilisés par le Mouvement Desjardins est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la section 4.2 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement, y compris la Fédération, de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux répercussions de la pandémie. De plus, le Mouvement Desjardins maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 21,9 % et de 22,6 % au 31 décembre 2020, alors qu'ils étaient de 21,6 % au 31 décembre 2019.

Mesures sociales et relance économique

Rappelons que dès le mois de mars 2020, le Mouvement Desjardins avait fait l'annonce de plusieurs mesures d'hygiène et de protection afin de contribuer à limiter la propagation de la COVID-19 et ses effets, notamment la réduction du nombre de points de service accessibles aux membres et clients, l'augmentation de la limite de paiement sans contact par carte de crédit et débit sur les terminaux de paiement Desjardins (TPV), la réduction des heures d'accessibilité physique dans les caisses, la mise en place de mesures d'aide pour la clientèle jeunesse (assistance téléphonique psychologique et juridique), la bonification de l'accompagnement de ses membres âgés de 70 ans et plus, des dons à des organismes communautaires répondant à des besoins essentiels et un don de masques de protection au gouvernement du Québec. Par ailleurs, en janvier 2021, Desjardins annonçait que la Fondation Desjardins offrira en 2021 des bourses pour la réorientation de carrière et le retour aux études en raison de la COVID-19, une nouvelle catégorie de bourses qui s'ajoute à celles déjà en place pour souligner la persévérance scolaire et l'engagement dans le milieu, pour un montant total de 2 M\$.

À la fin décembre 2020, près de 590 centres de services au Québec et en Ontario étaient ouverts afin de bien servir les membres et clients tout en respectant les mesures de la santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Alors que le Canada vit une seconde vague de la COVID-19, Desjardins continue de favoriser la prestation de services à distance et recommande les rencontres virtuelles avec les membres et clients. Dans le cas où ce n'est pas possible, Desjardins a mis en place des règles d'hygiène et de distanciation physique, le tout dans le respect des directives concernant l'obligation du port du couvre-visage dans les espaces publics fermés. Les membres et clients continuent d'avoir accès aux guichets automatiques de Desjardins, au service téléphonique, ainsi qu'à ses services AccèsD Internet, téléphone et mobile. En plus des règles d'hygiène et de protection applicables aux lieux de travail, Desjardins a instauré des mesures d'entretien, de nettoyage et de désinfection ainsi que certaines restrictions d'accès afin de limiter les déplacements dans ses sites corporatifs.

Au 31 décembre, plus de 40 000 employés demeurent en télétravail. Ceux qui continuent de se rendre physiquement sur les lieux de travail sont ceux qui travaillent dans les points de services, mais également ceux pour qui la fonction, la nature des tâches, l'équipement utilisé ou les exigences liées à la continuité des activités ne permettent pas de travailler à distance. Une procédure rigoureuse et des mesures préventives permettent de gérer le nombre de personnes sur les sites et d'assurer un environnement de travail sécuritaire. Précisons que les règles de sécurité de l'information dans un contexte de télétravail sont les mêmes que lorsque les employés sont physiquement sur les lieux de travail et que ceux-ci restent soumis aux différents codes de conduite et de déontologie.

Afin de contribuer à la relance économique du Québec et de l'Ontario, Desjardins a mis de l'avant plusieurs initiatives pour encourager l'innovation et l'entrepreneuriat et ainsi aider les entreprises et organismes communautaires. Ces initiatives incluent notamment la création du Fonds du Grand Mouvement de 150 M\$ et du Fonds C de 10 M\$, et un partenariat avec Google et Bonjour Startup Montréal pour une compétition d'innovation.

- Fonds du Grand Mouvement

Le Fonds du Grand Mouvement, s'est doté d'une enveloppe additionnelle de 150 M\$ portant ainsi le total à 250 M\$ pour des projets qui s'échelonneront jusqu'en 2024. Il vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques pour appuyer des projets qui soutiennent les priorités des milieux, telles que l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat. Pour l'exercice 2020, des engagements de 42 M\$ auprès de 124 projets, ont été pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a conclu des engagements d'un montant total de 123 M\$, auprès de 530 projets.

- Fonds C

Le programme du Fonds C vise à soutenir les entreprises dans leurs projets de croissance et de création d'emplois de qualité, leviers majeurs du développement économique des régions. Pour y arriver, le Fonds est doté d'une enveloppe de 10 M\$ pour les deux prochaines années et offre une aide financière équivalant à 25 % du coût des projets, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Les projets doivent s'inscrire dans des catégories aussi variées que la numérisation des entreprises, l'ergonomie et la distanciation sociale, le soutien psychologique, la transformation du modèle d'affaires, l'innovation, la relève d'entreprise, le développement des marchés étrangers, l'investissement dans les talents et dans les équipements écoénergétiques. Pour l'exercice 2020, 570 entreprises ont été soutenues par le Fonds C pour un montant total déboursé de 3,5 M\$.

- Défi < post > COVID

Près de 400 participants ont soumis des projets au Défi < post > COVID, une compétition virtuelle qui s'est échelonnée sur quatre semaines et qui a pour mission de trouver des solutions innovantes aux enjeux sociétaux causés par la COVID-19 au Québec. Organisé par Bonjour Startup Montréal, Desjardins (par le biais du *Coopérathon*) et Google Canada, en collaboration avec plusieurs autres acteurs de l'écosystème des startups, le Défi < post > COVID a retenu trois projets prometteurs, soumis par des individus et startups. Ces projets lauréats poursuivront leur développement, avec l'appui d'entrepreneurs d'expérience et d'experts de plusieurs domaines. Comme prérequis, chaque projet devait répondre à un besoin réel dans un domaine affecté particulièrement par la crise, notamment la santé, l'éducation et l'emploi. Un projet gagnant a été sélectionné par domaine.

Incidences de la pandémie

Comme mentionné dans la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion, la propagation de la COVID-19 a eu des effets perturbateurs dans les pays et les provinces canadiennes où la Fédération est présente et sur l'économie mondiale en général, en plus d'accroître la volatilité des marchés financiers et de provoquer leur déclin. Si la pandémie de COVID-19 devait se prolonger ou que des vagues subséquentes de la pandémie devaient se matérialiser, ou si l'apparition d'autres maladies devait avoir des effets semblables, les incidences néfastes sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et entraîner des baisses encore plus marquées des marchés des capitaux. Une grande partie des activités de la Fédération consiste à consentir des prêts ou à fournir des services financiers et des produits d'assurance aux gouvernements, aux institutions des secteurs public et parapublic, aux particuliers ainsi qu'à des moyennes et grandes entreprises. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces emprunteurs et clients pourraient avoir un effet négatif important sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou les liquidités de la Fédération. La pandémie de COVID-19 pourrait également entraîner des perturbations chez les principaux fournisseurs de biens et services de la Fédération et se traduire par une indisponibilité accrue du personnel, ce qui aurait un effet négatif sur la qualité et la continuité du service à la clientèle et sur la réputation de la Fédération. Par conséquent, les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation, la rentabilité, la réputation et la situation financière de la Fédération pendant une période de temps considérable et indéterminée. La Fédération continue de surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs potentiels sur ses activités. Les répercussions de la pandémie sur l'économie, les marchés ainsi que sur nos activités et notre situation financière sont fonction de développements futurs hautement incertains et difficiles à prévoir étant donné l'incertitude quant à l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie, l'ampleur de la deuxième vague actuelle au Québec et au Canada ainsi que la possibilité de vagues subséquentes qui pourraient prolonger la fermeture de certains secteurs de l'économie, ou entraîner des fermetures additionnelles ou un resserrement des mesures de confinement par les autorités gouvernementales.

La pandémie de COVID-19 a entraîné, ou pourrait entraîner, un accroissement de certains des risques décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion, y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et le risque d'assurance. Nous pourrions également être confrontés à un risque accru de litiges avec nos membres et clients et de surveillance gouvernementale et réglementaire en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur la conjoncture du marché et de l'économie, et des mesures prises par les instances gouvernementales pour les contrer. La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constituent la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour des détails sur les incidences de la pandémie sur les risques, se reporter à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Le Mouvement Desjardins a publié le 2 mars 2020 ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 dans son rapport de gestion annuel pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et ceux-ci ne tenaient pas compte de l'incidence potentielle des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Vu l'incertitude et le risque engendrés par la COVID-19 pour l'économie locale, nationale et mondiale, ainsi que pour ses membres et clients et ses activités, le Mouvement Desjardins a retiré ses objectifs et perspectives financiers pour 2020 publiés à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de son rapport de gestion annuel 2019. Pour obtenir des détails sur les résultats obtenus en 2020 ainsi qu'une présentation des indicateurs clés pour 2021, se reporter à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » du rapport de gestion annuel 2020 du Mouvement Desjardins.

Les résultats financiers de la Fédération pour l'exercice 2020 ont été marqués par la pandémie de COVID-19. La détérioration importante des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit ont entraîné une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$. De plus, l'augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage ont engendré une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$. Les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre comme mesure d'allègement afin de soutenir ceux-ci durant cette période de pandémie ont été compensées par des sinistres de l'exercice en cours moins importants en assurance automobile, en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.

Fuite de renseignements personnels

Le 20 juin 2019, le Mouvement Desjardins annonçait que les renseignements personnels de 2,9 millions de membres ont été communiqués à des personnes à l'extérieur de l'organisation (la fuite de renseignements personnels). L'employé malveillant à l'origine de la situation a rapidement été identifié puis congédié. Par la suite, le 1^{er} novembre 2019, le Mouvement Desjardins a annoncé avoir été informé par la Sûreté du Québec que les données de l'ensemble de ses membres étaient concernées par la fuite de renseignements personnels. Le 10 décembre 2019, les vérifications et analyses internes du Mouvement Desjardins ont révélé que l'ex-employé responsable de la fuite avait également accès aux renseignements personnels des détenteurs de cartes de crédit ou de produits de financement aux points de vente (actuels et anciens). Au total, l'ex-employé responsable de la fuite de renseignements a eu accès aux renseignements personnels de 9,7 millions de membres et clients (actuels et anciens). Cependant, à la connaissance du Mouvement Desjardins, les renseignements personnels de 4,2 millions de membres actuels des caisses ont été transmis à l'extérieur de l'organisation. Rien ne confirme que les renseignements personnels d'autres membres et clients ont été transmis à l'extérieur de l'organisation.

Le Mouvement n'a pas été victime d'une cyberattaque et ses systèmes informatiques n'ont aucunement été touchés. Compte tenu de la situation, des mesures supplémentaires ont été mises en place par le Mouvement Desjardins pour protéger les renseignements personnels et financiers de tous les membres et clients, dont l'offre, aux frais de Desjardins, de la Protection Desjardins à tous les membres et clients ainsi que le service de surveillance du crédit d'Equifax aux membres et clients actuels de Desjardins et aux anciens membres et clients détenteurs de cartes de crédit ou de produits de financement aux points de vente.

Dès que la situation a été connue au mois de mai 2019, Desjardins a poursuivi ses efforts afin d'offrir l'un des environnements les plus sécuritaires parmi l'ensemble des institutions financières. La mise en place de mesures additionnelles en matière de protection des renseignements personnels déjà amorcée a été accélérée. En voici quelques exemples :

- Mise en place du Bureau de la sécurité Desjardins (BSD) en décembre 2019 regroupant les expertises de différentes équipes en provenance de quatre premières vice-présidences et comptant près de 900 experts, dont la cybersécurité, la prévention de la fraude, la protection des renseignements personnels, la lutte au blanchiment d'argent et aux crimes et délits financiers. Le mandat du BSD est notamment de poursuivre la mise en oeuvre de meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.
- Nomination d'un Chef des données Mouvement dont le mandat consiste notamment à appliquer les encadrements relatifs à la sécurité de l'information, à la sécurité des données et à l'entreposage des données, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.
- Accélération des travaux de révision des délais de conservation des données, en fonction de la réglementation applicable.
- Développement de nouveaux produits sur mesure dans le domaine de la surveillance de données avec des entreprises locales.
- Évolution d'un environnement restrictif d'analyse qui encadre, restreint et surveille l'utilisation et l'extraction des données.
- Rehaussement du programme de protection des données, dont la mise en place de *Data Loss Prevention*.
- Révision des politiques et directives concernant la sécurité et l'utilisation des données confidentielles en vue d'appliquer les meilleures pratiques en la matière.
- Création d'un centre d'intelligence de la sécurité au début de l'année 2021, lequel offre une protection rapide et efficace de l'organisation, au bénéfice de ses membres et clients. Ses principaux axes d'intervention sont la prévention et la détection ainsi que la gestion des événements. Intégré aux activités du BSD, il regroupe les quatre expertises que sont la cybersécurité, la prévention de la fraude, la protection des renseignements personnels, la lutte au blanchiment d'argent et aux crimes et délits financiers. Il entre en action lorsque la synergie d'au moins deux expertises est nécessaire. Sa mise en place, où l'intelligence artificielle occupe un rôle central, répond aux besoins grandissants d'analyse des données de prévention et de détection des événements liés à la sécurité et aux crimes financiers.

Suite à la déclaration par le Mouvement Desjardins de la fuite de renseignements personnels à la Commission d'accès à l'information du Québec (CAI) en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (loi québécoise sur la protection des renseignements personnels) et au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada) (LPRPDE), la CAI et le CPVP ont déclenché une enquête conjointe sur les politiques et procédures de protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins. Parallèlement, l'AMF a intensifié sa surveillance de la conformité de la Fédération en ce qui a trait à l'exigence de la *Loi sur les coopératives de services financiers* de suivre des pratiques de gestion saine et prudente assurant une bonne gouvernance afin de gérer adéquatement les risques liés à la fuite de renseignements personnels.

Le 9 juin 2020, le Mouvement Desjardins a déposé des plans auprès de la CAI, du CPVP et de l'AMF afin de mettre en oeuvre des pratiques spécifiques améliorées pour une gestion et une gouvernance saine et prudente ainsi que pour une gestion adéquate des risques liés à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels.

Le 14 décembre 2020, la CAI a publié les résultats de son enquête sur la fuite de renseignements personnels dans le cadre de laquelle elle a conclu que la Fédération avait contrevenu à certaines dispositions de la loi québécoise sur la protection des renseignements personnels en omettant de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité des renseignements personnels des membres et clients actuels et passés ou les mesures nécessaires pour limiter ou mettre fin à l'utilisation de dossiers inactifs contenant des renseignements personnels. La CAI a également émis une ordonnance ordonnant à la Fédération de lui remettre un rapport tous les 6 mois sur l'état d'avancement des plans jusqu'à leur mise en oeuvre complète d'ici la fin de 2021, ainsi que sur les mesures relatives à la conservation des données devant être achevées d'ici juin 2022, et de retenir les services d'un cabinet d'audit indépendant approuvé par la CAI pour évaluer d'ici le 14 décembre 2022 toutes les mesures prises par la Fédération pour assurer la protection des renseignements personnels des membres et clients actuels et anciens. Le même jour, le CPVP a publié un rapport dans lequel il concluait, à l'égard de la fuite de renseignements personnels, que la Fédération avait contrevenu à des principes analogues de la LPRPDE et a formulé des recommandations semblables aux mesures prévues dans l'ordonnance de la CAI. L'AMF a également rendu une ordonnance le 14 décembre 2020 dans laquelle elle a conclu, à l'égard de la fuite de renseignements personnels, que la Fédération avait manqué à son obligation de suivre des pratiques de gestion saine et prudente assurant notamment une saine gouvernance et le respect des lois régissant ses activités. L'AMF a également identifié des lacunes importantes dans chacune des trois lignes de défense du Mouvement Desjardins, soit direction opérationnelle, fonction de supervision et audit interne. L'ordonnance de l'AMF oblige, entre autres, la Fédération à mettre en oeuvre des mesures prévues dans les plans dans les délais qui y sont prescrits et au plus tard le 30 juin 2022. L'ordonnance de l'AMF oblige également la Fédération à retenir les services d'un expert indépendant qui fera directement rapport à l'AMF. L'AMF déterminera l'étendue du mandat de l'expert, qui comprendra la surveillance de l'opérationnalisation des mécanismes de gouvernance et de contrôles mis en place, et l'attestation que le Mouvement Desjardins satisfait aux attentes énoncées dans les lignes directrices de l'AMF et les meilleures pratiques de l'industrie. L'AMF a également déclaré que son ordonnance ne remettait pas en cause la solvabilité du Mouvement Desjardins, tant au niveau des fonds propres, des liquidités ou de la rentabilité. Aucune des ordonnances réglementaires n'impose de pénalités ou de sanctions au Mouvement Desjardins.

Mentionnons par ailleurs que le 14 décembre 2020, à la suite des rapports et ordonnances des autorités réglementaires, les agences de notations DBRS et Fitch ont maintenu les cotes sur les instruments du Mouvement Desjardins, alors que Moody's a confirmé les cotes. Pour justifier leurs actions, les agences ont évoqué l'importance des ressources que le Mouvement Desjardins a consacrées aux contrôles de la sécurité de l'information, à la prévention de la fraude et à l'amélioration de la gouvernance. Par ailleurs, l'évaluation des cotes du Mouvement Desjardins par l'agence de notation Standard & Poor's est demeurée inchangée. De plus, le 13 janvier 2021, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments du Mouvement Desjardins et a revu à la hausse sa perspective de négative à stable. Ce changement de perspective reflète l'évaluation selon laquelle Fitch croit que le Mouvement Desjardins bénéficie d'actifs solides, mais aussi d'une forte présence au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles, de la gestion de patrimoine et de l'assurance.

Acquisition de DuProprio et Purplebricks Canada

Le 15 juillet 2020, la Fédération, par l'entremise de 9420-7404 Québec inc., a fait l'acquisition des activités canadiennes de services immobiliers de PurpleBricks Group plc pour un montant total de 62 M\$. 9420-7404 Québec inc. exploite principalement deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada. Les activités acquises regroupent plus de 500 employés, soit plus de 300 au Québec et quelque 200 répartis en Ontario, au Manitoba et en Alberta.

Changements liés aux activités de financement chez les commerçants

Tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position comme leader dans le marché hypothécaire résidentiel au Québec.

1.4 Perspectives financières pour 2021

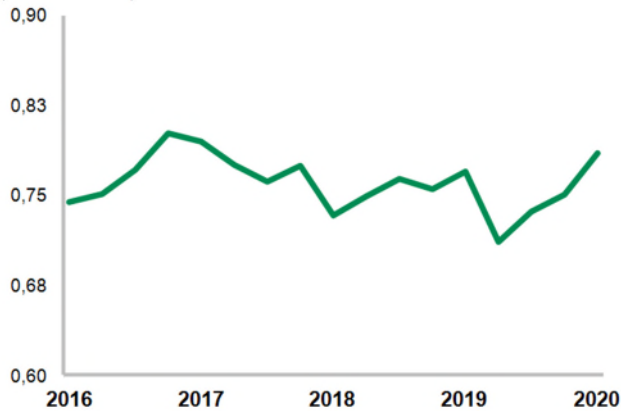
La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique du Mouvement.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

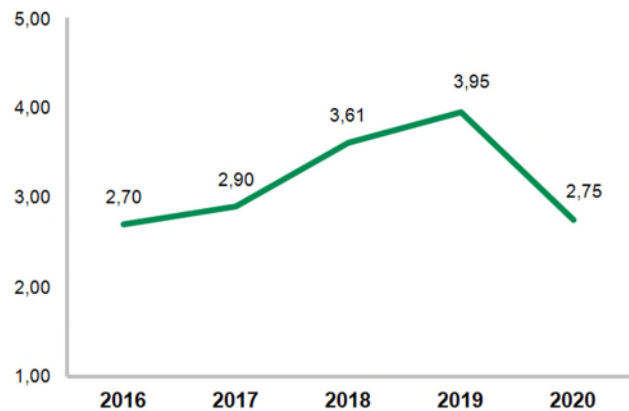
Le Mouvement Desjardins s'est donné comme objectif de poursuivre son année 2021 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une bonne rentabilité malgré les effets de la pandémie. Pour l'année 2021, malgré les nouvelles mesures de confinement qui freineront temporairement l'activité au premier trimestre, l'économie sera en rebond par rapport à 2020 où le PIB réel au Canada s'est soldé par une baisse de 5,6 %. La forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire exercera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Les taux directeurs nord-américains devraient demeurer stables et bas pour quelques années. L'abondance de liquidité et les bas taux d'intérêt pourraient continuer de soutenir la valeur de l'ensemble des actifs financiers. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité afin d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services et d'assurer la sécurité de l'information, incluant la protection des renseignements personnels, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit encore plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.5 Environnement économique et perspectives

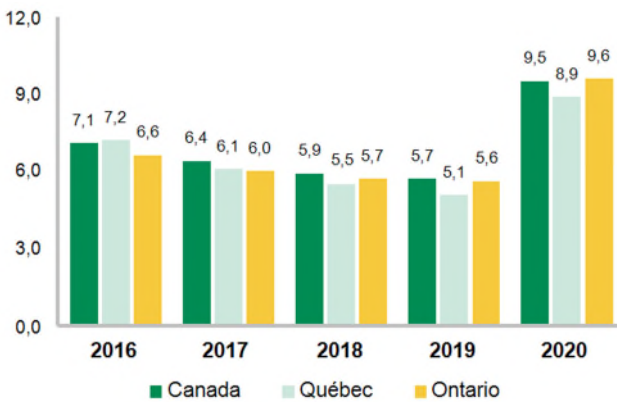
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)
(en \$ US / \$ CA)



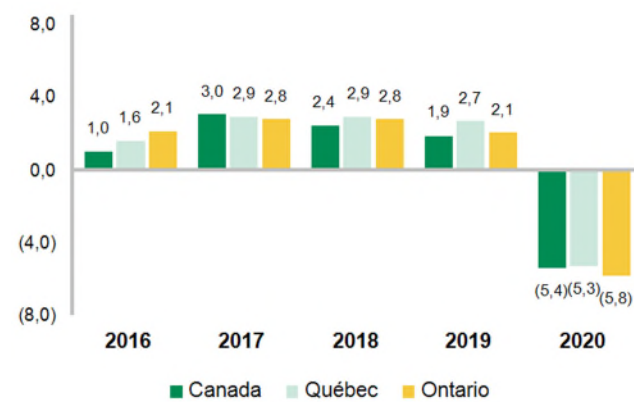
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

La pandémie de COVID-19 a fortement affecté l'économie mondiale en 2020. Les premiers mois de l'année ont débuté sur une note généralement positive, mais la situation s'est dégradée à partir de février en Chine et dans la plupart des autres pays à partir du mois de mars. La chute du tourisme, la fermeture temporaire de plusieurs services, puis les nécessaires mesures sanitaires et de confinement suggérées ou imposées par les autorités publiques de plusieurs pays ont provoqué des baisses notables des PIB réels au premier et au deuxième trimestre, confirmant une récession mondiale. La plupart des économies se sont relevées à la fin du printemps et à l'été grâce à l'atténuation des mesures de confinement les plus contraignantes. Une deuxième vague de la COVID-19 à l'automne a toutefois entraîné la mise en place de nouvelles restrictions sanitaires. Pour 2020, il est estimé que le PIB réel a diminué de 6,8 % en zone euro, dont une baisse de 5,3 % en Allemagne et une diminution de 8,3 % en France. Au Royaume-Uni, la baisse estimée est de 9,9 %. La Chine, même si elle a été la première touchée par la COVID-19, a été l'un des rares pays à voir son économie croître, avec un gain annuel de 2,3 %.

Comme les gouvernements, les banques centrales ont réagi vigoureusement pour limiter les conséquences négatives de la pandémie. La Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque du Canada ont abaissé leurs taux directeurs de 150 points de base en mars pour les amener près de zéro. Elles ont aussi multiplié les programmes pour assurer le bon fonctionnement des marchés financiers et éviter une contraction du crédit, entre autres en injectant massivement des liquidités. Ces actions des banques centrales ont fait chuter les taux des obligations fédérales et ont aidé les bourses à rebondir rapidement après la correction brutale de la fin de l'hiver 2020. Au bout du compte, l'année 2020 a été favorable pour les investisseurs malgré le recul de l'activité économique.

Après la chute de 2020, on s'attend à une assez bonne croissance du PIB réel mondial en 2021. Ainsi, dans le cas où la campagne de vaccination se déroule bien et que la pandémie s'atténue au cours de 2021, le PIB réel mondial devrait croître de 5,5 % après une baisse de 4,1 % en 2020. La faiblesse généralisée des taux d'intérêt et les nombreuses mesures d'aide mises en place par les gouvernements pour soutenir les revenus des ménages et pour limiter les dégâts chez les entreprises devraient permettre ce rebond de l'économie. La situation demeure toutefois dépendante de l'évolution de la COVID-19 et une plus forte croissance pourrait même survenir si les vaccins sont distribués rapidement. L'abondance de liquidité et les bas taux d'intérêt pourraient continuer de soutenir la valeur des actifs financiers.

États-Unis

La trêve commerciale entre la Chine et les États-Unis au tout début de 2020 semblait de bon augure. Toutefois, la propagation de la COVID-19 à partir du mois de mars a provoqué la fin du plus long cycle économique de l'histoire des États-Unis. La mise en place de mesures sanitaires et de confinement, surtout par les États et les localités, a amené la perte totale de plus de 22 millions d'emplois en mars et en avril 2020. À un rythme annualisé, le PIB réel a chuté de 5,1 % au premier trimestre et de 31,4 % au deuxième, soit le pire résultat depuis que les données trimestrielles ont commencé à être publiées en 1947. L'économie américaine a commencé à s'améliorer à partir du mois de mai grâce à l'atténuation des principales mesures sanitaires et de confinement et aussi grâce au soutien du gouvernement fédéral avec le *CARES Act* et à la politique monétaire extraordinaire de la FED. Le PIB réel a bondi de 33,4 % au troisième trimestre et un peu plus de la moitié des emplois perdus à la fin de l'hiver 2020 ont été récupérés. Contrairement à plusieurs autres pays avancés et puisqu'il y a eu moins de nouvelles mesures sanitaires contraignantes, l'économie américaine n'a pas trop souffert des vagues subséquentes de la COVID-19 qui se sont manifestées au début de l'été et à l'automne. Le PIB réel a augmenté de 4,0 % à rythme annualisé au dernier trimestre de 2020.

La croissance économique devrait se montrer assez rapide en 2021 grâce au retour à un niveau d'activité plus normal après les problèmes de 2020. Un nouveau plan d'aide totalisant 935 G\$ US adopté à la toute fin de 2020 soutiendra l'économie. La baisse des tensions commerciales et la mise en œuvre d'autres mesures budgétaires stimulantes par l'administration Biden devraient aussi appuyer la croissance, tout comme la politique de la FED. Il faudra aussi surveiller les intentions protectionnistes de la nouvelle administration ainsi que l'évolution de ses relations avec la Chine. Une progression annuelle de 4,7 % du PIB réel est prévue pour 2021 après qu'il se soit contracté de 3,5 % en 2020.

Canada

Comme ailleurs dans le monde, l'économie canadienne a fortement été touchée par la pandémie de COVID-19 en 2020. Les mesures sanitaires mises en place partout au pays au printemps 2020 ont entraîné des chutes historiques du PIB réel au premier et au deuxième trimestre de 2020. Le gouvernement fédéral a toutefois introduit plusieurs mesures de soutien pour les particuliers et les entreprises. Ces dernières ont fait une grande différence pour la suite des choses, en particulier en soutenant le revenu des ménages. Cette bonne position financière des ménages leur a permis de participer pleinement à la reprise de l'économie canadienne à compter du mois de mai. Non seulement le commerce de détail a rapidement récupéré le terrain perdu, mais le marché de l'habitation a fait preuve d'une grande vitalité depuis le déconfinement printanier. La phase de réouverture de l'économie a donc entraîné un rebond exceptionnel du PIB réel au troisième trimestre. À compter du quatrième trimestre, la progression de l'économie est passée à la phase de récupération, caractérisée par une croissance plus faible de la production. De plus, de nouvelles mesures restrictives ont été introduites dans plusieurs régions du pays au quatrième trimestre afin de freiner la propagation de la deuxième vague de la COVID-19. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2020 s'est soldé par une baisse de 5,4 % du PIB réel canadien.

La phase de récupération de l'économie canadienne devrait se poursuivre en 2021. Évidemment, l'évolution de la pandémie sera encore susceptible d'entraîner des aléas au sein de l'économie avec notamment une rechute temporaire du PIB réel au premier trimestre. Cela dit, la campagne de vaccination a débuté et devrait non seulement soutenir la reprise économique au pays à compter du printemps, mais réduire les incertitudes. Les séquelles de la pandémie se feront cependant sentir sur certains secteurs bien après 2021. Pour l'ensemble de l'année 2021, il est prévu que le PIB réel canadien augmente de 4,9 %.

Québec

Le Québec a aussi connu une chute sans précédent de son PIB réel en 2020. La première vague de la pandémie, qui a entraîné au printemps 2020 la fermeture de toutes les activités non essentielles, a provoqué une détérioration abrupte des indicateurs économiques. L'an dernier, le taux de chômage a grimpé de 4,5 % en février à un sommet de 17,6 % en avril, les ventes au détail se sont effondrées et les exportations ont été en baisse. Le PIB réel a plongé de près de 10 % en mars et d'environ 15 % en avril, puis a fortement rebondi dès le mois de mai en raison de la réouverture progressive des établissements et des commerces qui avaient dû cesser leurs activités. Le PIB réel a continué de se redresser pendant la période estivale, de sorte que la période de récupération est bien avancée. Certains indicateurs économiques ont déjà dépassé le niveau de février 2020, notamment les ventes au détail et les ventes de propriétés existantes. Le soutien financier du gouvernement fédéral a fait la différence pour les ménages dont les revenus ont, globalement, fortement progressé depuis le printemps 2020.

Cependant, la deuxième vague entraîne déjà quelques soubresauts. La fermeture de certains types de commerce dans les régions en zone d'alerte maximale depuis le mois d'octobre a provoqué des pertes d'emplois dans les secteurs touchés. Les mesures prises pour contrôler l'augmentation des cas de la COVID-19 ont ralenti le rétablissement de l'économie au dernier trimestre de 2020. Une rechute du PIB réel est à prévoir au début de 2021, mais celle-ci sera de moindre ampleur qu'au printemps 2020 puisque les restrictions sont moins sévères, notamment pour le secteur manufacturier et celui de la construction. Après une année en montagnes russes et une baisse du PIB réel d'environ 5 % en 2020, on connaîtra un début d'année 2021 difficile. L'avancement de la campagne de vaccination permet d'être plus optimiste pour la relance économique par la suite. Certains secteurs, qui auront été durement affectés par les fermetures, auront toutefois du mal à se relever.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs de la Fédération est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de transaction importante

CHANGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT CHEZ LES COMMERÇANTS EN 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

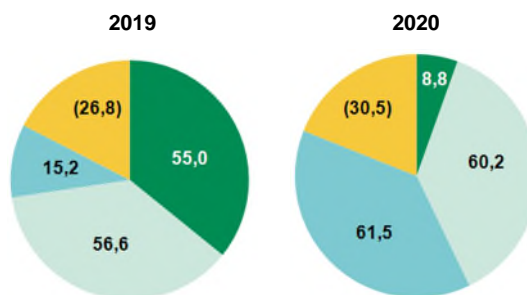
Un gain de 309 M\$, net d'impôts, lié à la cession du portefeuille de commerçants, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2020

Excédents avant ristournes aux caisses membres
(en M\$)



Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux caisses membres
(en %)



■ Excédents
■ Excédents rajustés

■ Particuliers et Entreprises
■ Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
■ Assurance de dommages
■ Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Tableau 9 – Résultats financiers et indicateurs

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	3 809	4 071	3 705
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465	15 096	14 118
Revenus de placement ⁽³⁾	2 884	2 778	699
Revenu total	18 349	17 874	14 817
Dotation à la provision pour pertes de crédit	539	310	288
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576
Frais autres que d'intérêts	7 236	6 972	6 395
Impôts sur les excédents	305	212	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	1 012 \$	922 \$	1 221 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	89 \$	677 \$	329 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	609	697	866
Assurance de dommages	622	187	173
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(308)	(330)	(18)
	1 012 \$	1 231 \$	1 350 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	6,1 %	8,3 %	8,6 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽³⁾	6,3	6,2	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,88	0,49	0,48

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».⁽⁴⁾ Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.**EXCÉDENTS DE 2020**

Pour l'exercice 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 012 M\$, en baisse de 219 M\$, ou de 17,8 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. Les excédents rajustés de l'élément particulier, soit du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico (gain lié à Monetico) constaté en 2019, sont quant à eux en hausse de 90 M\$, ou de 9,8 %. Cette hausse est principalement attribuable à la bonne performance du secteur Assurance de dommages ainsi que celle de Valeurs mobilières Desjardins inc. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 explique en grande partie l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit de 229 M\$ attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi qu'une augmentation des coûts liés à l'assurance voyage de 43 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **excédents de 89 M\$**, en baisse de 588 M\$ et excédents nets rajustés de l'élément particulier en baisse de 279 M\$ par rapport à 2019. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Augmentation des revenus de négociation.
- Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 609 M\$**, en baisse de 88 M\$, ou de 12,6 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.

- Assurance de dommages : **excédents de 622 M\$**, en hausse de 435 M\$ par rapport à l'exercice 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
- Rendement des capitaux propres de 6,1 %**, par rapport à 8,3 % pour l'exercice 2019.
- Rendement des capitaux propres rajusté de 6,3 %**, comparativement à 6,2 % pour l'exercice 2019.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 10 – Revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 628 \$	1 500 \$	1 490 \$
Primes nettes	10 028	9 525	8 923
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾ (voir le tableau 11)	3 809	4 071	3 705
Total des revenus d'exploitation⁽³⁾	15 465 \$	15 096 \$	14 118 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 15 465 M\$, en hausse de 369 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, les revenus d'exploitation auraient été en hausse de 718 M\$, ou de 4,9 %, par rapport à la même période en 2019.

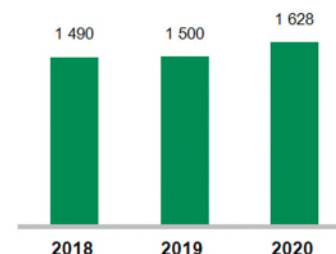
Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

- Revenu net d'intérêts de 1 628 M\$**, en hausse de 128 M\$, ou de 8,5 %, découlant principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises et de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie. Cette augmentation a été atténuée par une baisse de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que par les mesures de prévention et d'allègement et la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres des caisses et clients durant la pandémie de COVID-19.

Revenu net d'intérêts

(en M\$)



Primes nettes

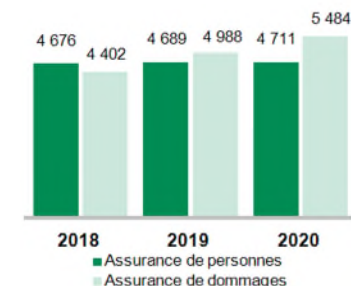
Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 503 M\$, ou de 5,3 %, pour s'établir à 10 028 M\$ au 31 décembre 2020.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 711 M\$**, en hausse de 22 M\$, ou de 0,5 %, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M\$ provenant de l'assurance collective et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M\$ provenant principalement des rentes individuelles.

Primes nettes⁽¹⁾

(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité à trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Assurance de dommages

- Primes nettes de 5 484 M\$**, en hausse de 496 M\$, ou de 9,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflètent la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm).
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 11 – Autres revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Cotisations	394 \$	393 \$	392 \$
Ententes de services	818	773	742
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573
Revenus de change	103	70	92
Autres	258	557	302
Total des autres revenus d'exploitation⁽³⁾	3 809 \$	4 071 \$	3 705 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

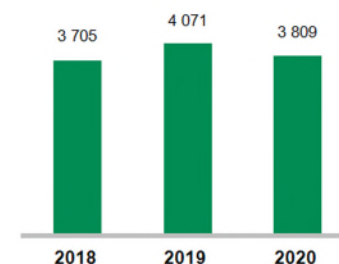
⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 809 M\$, en baisse de 262 M\$, ou de 6,4 %, par rapport à ceux de l'exercice 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, les autres revenus d'exploitation auraient été en hausse de 87 M\$, ou de 2,3 %, par rapport à 2019.

- Revenus de cotisations et d'ententes de services de 1 212 M\$, en hausse de 46 M\$, ou de 3,9 %, en raison de la croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 634 M\$, en baisse de 148 M\$, ou de 18,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Services de courtage et de fonds de placement de 954 M\$, en hausse de 68 M\$, ou de 7,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- Honoraires de gestion et de services de garde de 648 M\$, en hausse de 38 M\$, ou de 6,2 %, en raison de la progression des honoraires liée à la croissance des actifs sous gestion.
- Revenus de change et autres revenus d'exploitation de 361 M\$, en baisse de 266 M\$, ou de 42,4 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico en 2019.
 - Variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle.
 - En contrepartie, augmentation moins importante qu'en 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.

Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENUS DE PLACEMENT

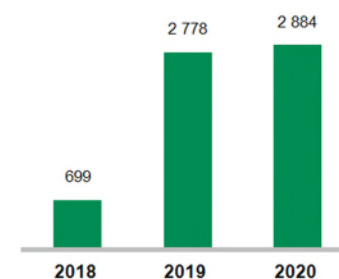
Les revenus de placement ont totalisé 2 884 M\$, en hausse de 106 M\$, ou de 3,8 %, par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à ceux de 2019.
- Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse compensée en partie par la diminution des provisions techniques incluse dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- Fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés due notamment à la volatilité des marchés financiers et des écarts de crédit au cours de 2020 liée à la pandémie de COVID-19.

Revenus de placement⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 18 349 M\$, en hausse de 475 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à 2019. En excluant le gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019, le revenu total aurait été en hausse de 824 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2019.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

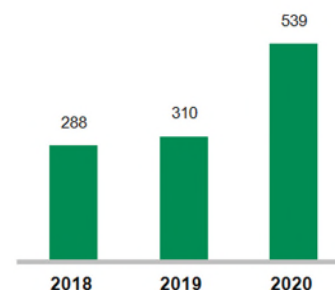
La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 539 M\$, en hausse de 229 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit. Pour plus de renseignements sur les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.
- La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
- En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence favorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,88 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 0,49 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation est attribuable à la hausse importante de la dotation à la provision pour pertes de crédit en raison de la pandémie de COVID-19 tel qu'expliqué précédemment.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



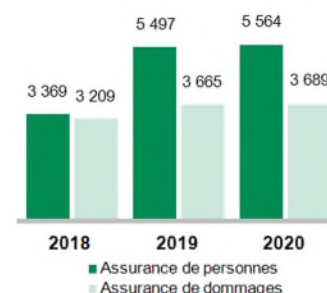
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 9 257 M\$, en hausse de 108 M\$, ou de 1,2 %, par rapport à l'exercice 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 5 564 M\$**, en hausse de 67 M\$, ou de 1,2 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance⁽¹⁾
(en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 3 689 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio a contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).

⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Tableau 12 – Frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Rémunération et autres versements	669 \$	660 \$	563 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 109	1 964	1 862
Avantages sociaux	553	479	377
	2 662	2 443	2 239
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	636	556	496
Ententes de services et impartition	260	359	341
Communications	223	221	219
Autres	2 786	2 733	2 537
Total des frais autres que d'intérêts	7 236 \$	6 972 \$	6 395 \$

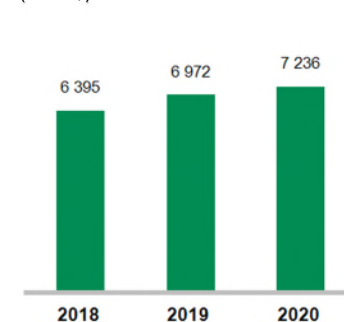
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 7 236 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 264 M\$, ou de 3,8 %, par rapport à 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à l'augmentation de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - En contrepartie, contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
- **Rémunération et autres versements de 669 M\$**, en hausse de 9 M\$, ou de 1,4 %, en raison de la progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
 - **Salaires et avantages sociaux de 2 662 M\$**, en hausse de 219 M\$, ou de 9,0 %, par rapport à 2019, en raison principalement de l'augmentation des salaires liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi que de la hausse de la charge de retraite.
 - Représentent 36,8 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de 35,0 % enregistré en 2019.
 - Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base de 26,2 % en 2020, en hausse par rapport à celui de 24,4 % enregistré en 2019 en raison principalement de l'augmentation de la charge de retraite.
 - **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 636 M\$**, en hausse de 80 M\$, ou de 14,4 %, par rapport à 2019, attribuable principalement à l'augmentation des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - **Ententes de services et impartition de 260 M\$**, en baisse de 99 M\$, ou de 27,6 %, par rapport à 2019 en raison de la diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - **Frais de communications de 223 M\$**, comparables à ceux de 2019.
 - **Autres frais de 2 786 M\$**, en hausse de 53 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - En contrepartie, contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.

Frais autres que d'intérêts
(en M\$)



IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif et elle est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 305 M\$,** en hausse de 93 M\$ par rapport à l'exercice 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 23,2 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, comparativement à 14,7 % pour l'exercice 2019.
 - À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 23,2 % pour 2020, comparativement à 15,7 % pour l'exercice 2019. Cette augmentation est principalement expliquée par le transfert aux caisses en 2020 de la déduction fiscale de la portion du gain lié à Monetico non imposable.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2020, les entités de la Fédération ont versé 1 210 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 197 M\$ en 2019.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Au cours du premier trimestre de 2020, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré tel que mentionné dans les secteurs d'activité concernés.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de gestion de patrimoine, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, tel qu'il a été annoncé le 31 octobre 2019, la Fédération met fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant depuis le 1^{er} mai 2020.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions de comptes courants et d'épargne à terme ainsi que plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds. Ces services sont de plus en plus disponibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Services-conseils en gestion de patrimoine :**
 - **Courtage en ligne** : outils performants permettant aux membres des caisses et clients de négocier et d'investir de manière autonome. Qu'ils soient débutants ou aguerris, les outils offrent une expérience riche et unique afin de faire croître leurs portefeuilles.
 - **Service signature** : service clé en main permettant de faire évoluer le membre aisé de l'épargne à l'investissement. Il guide le membre ayant des besoins complexes dans la construction de son patrimoine.
 - **Gestion privée** : service intégré prenant entièrement en charge le membre fortuné et sa famille dans les moindres détails. Il répond à des besoins sophistiqués en mettant à la disposition du membre un entourage de confiance.
 - **Valeurs mobilières** : service sur mesure permettant au membre et client aisé et fortuné d'être engagé dans ses décisions financières. Il accompagne le membre et client en lui créant une offre personnalisée pour faire fructifier son patrimoine.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement :**
 - Réalisé au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts;
 - Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.
- **Services spécialisés :**
 - Comprennent notamment les services internationaux et d'affacturage, les services bancaires et de gestion de trésorerie, les solutions employeurs Desjardins (gestion de la paie, gestion des ressources humaines et épargne retraite collective) ainsi que le financement spécialisé pour la clientèle institutionnelle, le secteur de la franchise, de la santé et les bureaux de professionnels.

RÉALISATIONS DE 2020

- Dès le début de la COVID-19, **plusieurs mesures d'accompagnement** ont été offertes aux membres des caisses et clients. En plus de ce qui est déjà mentionné à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants », voici d'autres mesures du secteur Particuliers et Entreprises :
 - Remboursement des frais excédant la limite du forfait sur les comptes d'épargne avec opérations.
 - Maintien de la gratuité sur les frais de service pour les étudiants atteignant l'âge limite de 26 ans.
 - Mise en valeur de nos mesures d'accompagnement pour les aînés : file d'attente prioritaire, don à Info Aidant, soutien à l'adoption des outils numériques, mise en valeur du programme Maître de sa vie et de ses biens.
- Desjardins a fait partie des 3 institutions financières en Amérique du Nord reconnues par le **Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE FI)** et le leadership dont Desjardins a fait preuve dans la gestion de la situation de la pandémie a été salué par le PNUE FI.
- **Nouvelle gamme de cartes simplifiée**, accompagnée d'un programme d'avantages et de bonification repensé, a été lancée en octobre 2020.
- Déploiement de l'outil Web permettant l'obtention d'un **rapport d'évaluation immobilier numérique** ou numérisé dans de courts délais et à moindre coût pour le membre, et d'un outil d'analyse préliminaire permettant d'effectuer une préqualification des dossiers d'immeubles locatifs de tous types.
- Déploiement de mécanismes permettant la continuité des affaires pour nos membres des caisses et clients telles que la **signature à distance** et la **transmission électronique de documents**.
- **Lauréat du prix GRAAL 2020 avec le projet « Octroi Cinq Jours »** : simplification du processus d'octroi de crédit, soit une réponse et un déboursé rapides pour nos membres des caisses. Ce nouveau processus s'adresse aux PME commerciales ainsi qu'à l'immobilier locatif résidentiel et commercial.
- **Solution de financement en ligne** : Processus automatisé, de la demande de financement au déboursé, destiné aux membres entreprises en libre-service.
- **Catalogue 100 % membres** : regroupant plus de 800 entreprises à découvrir : restaurants, spas, pourvoiries, campings, hôtels, activités, et plus.

- **Fundica x Desjardins** : site de recherche gratuit et performant, offert à la fois aux membres et aux non-membres entrepreneurs, permettant de trouver des solutions parmi 250 programmes d'aide aux entreprises. Facile d'utilisation, ce site propose les subventions, crédits d'impôt et garanties de prêt les plus pertinents en lien avec les projets et les besoins de l'entrepreneur, tout en augmentant la visibilité des organismes qui proposent ces programmes.
- Poursuite du programme « **Tous engagés pour la jeunesse** » qui communique notre engagement auprès des jeunes. C'est plus de 50 M\$ qui sont investis chaque année pour soutenir et mettre en valeur les jeunes.
- Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit sa transformation numérique avec notamment :
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Particuliers Web et sur appareils mobiles pour offrir plus d'autonomie à nos membres des caisses et clients :**
 - Amélioration de l'expérience client liée à la carte de crédit : suspendre et activer une carte de crédit, détail des transactions facturées.
 - Section « Ma sécurité » pour faciliter l'accès à des fonctionnalités telles que la gestion du mot de passe, les questions secrètes et les appareils de confiance.
 - Annulation de paiement de facture par carte de crédit le jour même du paiement.
 - « Ma première maison », est un outil qui permet d'offrir aux membres des caisses de Desjardins la possibilité de se procurer un financement hypothécaire et des assurances de manière 100 % numérique, et est progressivement accessible sur AccèsD.
 - Renouvellement hypothécaire numérique : disponible pour un grand nombre de prêts admissibles, permet aux membres des caisses éligibles de renouveler en ligne leur hypothèque 120 jours avant la date de rappel de leur prêt.
 - Simplification de l'expérience pour les comptes d'épargne à intérêt élevé (REER, CELI, non enregistré). Un membre peut maintenant ouvrir un CELI sur l'application pour appareil mobile.
 - Nouvelle porte d'entrée « Faire un placement » à partir du Sommaire AccèsD, permet au membre d'être aiguillé de façon éclairée vers le placement qui répond à ses besoins.
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Affaires :**
 - Envoi de virement Interac maintenant disponible pour plus de 230 000 entreprises du Québec.
 - Livraison des alertes afin d'être prévenu en temps opportun en cas d'insuffisance de fonds ou d'opérations à signer.
 - Déploiement de la nouvelle interface d'imagerie de chèque pour les membres des caisses et clients d'AccèsD Affaires et AccèsD.
- **Nilson Report 2020** : Desjardins se démarque parmi les 10 plus grands émetteurs canadiens (sur la base des données de 2019), avec la plus forte croissance du volume d'achat (15,0 %), du nombre de comptes actifs (6,2 %) et du nombre de cartes (5,4 %).
- **Sondage Bond 2020** sur les programmes de loyauté au Canada : la carte Odyssée World Elite Mastercard s'est classée au 1^{er} rang des cartes voyages dans la catégorie Elite pour une deuxième année consécutive, loin devant son plus proche concurrent.
- **Reconnaissance du gouvernement du Canada** : notre collaboration dans la **mise en place du dépôt direct**, en collaboration avec l'Agence de revenu du Canada, a fait l'objet de remerciements officiels de la ministre fédérale des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, dans une lettre adressée au président et chef de la direction du Mouvement.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien :**
 - En 2020, l'industrie financière canadienne comptait 88 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 452 coopératives d'épargne et de crédit, dont près de la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires estimé à 5 123 G\$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation annuelle de 9,8 %, comparativement à une hausse de 11,5 % à la fin de 2019. Ce léger ralentissement est attribuable aux difficultés de l'indice boursier canadien (faible hausse de 2,4 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto contre un gain de 16,3 % de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York) liées à la pandémie de COVID-19, lesquelles se sont répercutées négativement sur la valeur des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières.
 - Encours du crédit aux particuliers estimé à 2 356 G\$ au 31 décembre 2020, soit un accroissement annuel de 3,5 %, en regard d'une augmentation de 4,1 % observée à la fin de l'année précédente.
 - Encours du financement aux entreprises estimé à 1 030 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 5,8 % annuellement malgré les difficultés engendrées par la pandémie, par rapport à une hausse de 7,6 % enregistrée à la fin de 2019.
- **Marché québécois :**
 - Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) estimé à 976 G\$ au 31 décembre 2020, soit une croissance annuelle de 10,7 %, contre une hausse de 12,2 % affichée à la fin de 2019, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'épargne personnelle au niveau du marché canadien.
 - Encours du financement aux particuliers estimé à 417 G\$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation annuelle de 3,3 %, en regard d'un accroissement de 5,1 % enregistré un an auparavant.
 - Encours du crédit aux entreprises estimé à 204 G\$ au 31 décembre 2020, soit une hausse annuelle de 4,7 %, comparativement à un bond de 9,4 % observé à la fin de 2019.
- **Concurrence au Québec des services financiers :**
 - Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
 - La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les identifier.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible, et ce toujours dans l'intérêt des membres des caisses et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 13 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 195 \$	1 235 \$	1 140 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	2 096	2 476	1 969
Revenus d'exploitation⁽³⁾	3 291	3 711	3 109
Revenus de placement ⁽³⁾	70	11	48
Revenu total	3 361	3 722	3 157
Dotation à la provision pour pertes de crédit	537	308	288
Frais autres que d'intérêts	2 704	2 566	2 426
Impôts sur les excédents	31	171	114
Excédents nets de l'exercice	89 \$	677 \$	329 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	-	(309)	-
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	89 \$	368 \$	329 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽³⁾	33 262 \$	32 761 \$	29 742 \$
Dépôts moyens ⁽³⁾	20 152	17 773	18 066
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	1,61 %	0,94 %	0,97 %
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	1,34	1,08	1,08

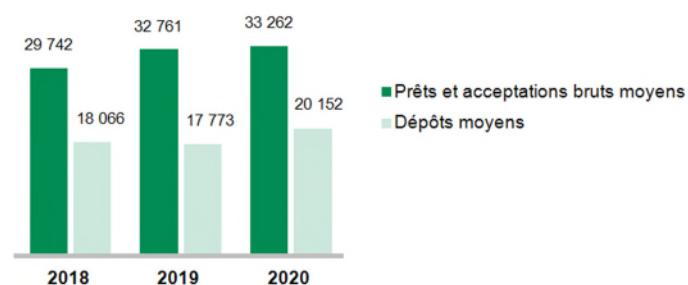
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M\$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 89 M\$**, en baisse de 588 M\$ et excédents nets rajustés en baisse de 279 M\$. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Augmentation des revenus de négociation.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
- **Revenus d'exploitation de 3 291 M\$**, en baisse de 420 M\$, ou de 11,3 %.
 - Baisse du revenu net d'intérêts de 40 M\$ découlant principalement de la diminution de l'encours moyen des prêts à la consommation et sur cartes de crédit liée à la baisse des achats ainsi que des mesures de prévention et d'allègement et de la baisse des taux d'intérêt sur certaines cartes de crédit instaurée pour soutenir les membres des caisses et clients durant la pandémie de COVID-19. Cette diminution a été atténuée par une hausse de l'encours moyen des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 096 M\$, en baisse de 380 M\$, ou de 15,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ en 2019.
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Croissance des revenus de nouvelles émissions liés aux marchés des capitaux.
 - ♦ Hausse des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières.
- **Revenus de placement de 70 M\$**, en hausse de 59 M\$ en raison essentiellement de l'augmentation des revenus de négociation.
- **Revenu total de 3 361 M\$**, en baisse de 361 M\$, ou de 9,7 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 537 M\$**, en hausse de 229 M\$ par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit. Pour plus de renseignements sur les principales sources d'incertitudes liées à la pandémie qui ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.
 - La hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises.
 - En 2019, un raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit avait eu une incidence à la baisse sur la dotation à la provision pour pertes de crédit. Cette incidence favorable avait toutefois été atténuée par une migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 704 M\$**, en hausse de 138 M\$, ou de 5,4 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 Cette augmentation a été, en partie, contrebalancée par les éléments suivants :
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir et à protéger le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé), de solutions de placement et d'épargne retraite collective. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

Les activités de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Gestion Placements Desjardins inc., telles que les activités de courtage en valeurs mobilières et de gestion privée, auparavant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2020, tandis que les activités de Fiducie Desjardins inc., telles que les activités de garde de valeurs et fiduciaires, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent dorénavant entièrement dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes depuis le premier trimestre de 2020. Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à ces changements.

ACTIVITÉS

• Assurance de personnes :

- Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et groupes par l'entremise de régimes collectifs.
- Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoûts financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine :

• Placement-investissement :

- Inclut différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises et une offre de services en épargne retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
- Cette vaste gamme de solutions de placement, qui inclut notamment des placements garantis liés aux marchés, des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des billets et des fonds négociés en bourse comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

• Services institutionnels :

- Services offerts à une clientèle institutionnelle, essentiellement composée de caisses de retraite, de fondations, de fonds de placement et d'assureurs.
- Gestion d'actifs : Des solutions d'investissement proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.
- Services de fiducie : Ces activités comprennent les services reliés à la garde et à l'administration des valeurs mobilières sur les marchés nord-américains et internationaux et les services fiduciaires aux entreprises.

Distribution :

• Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie :

- Offre un accès diversifié à la gamme de produits en assurance individuelle et aux solutions de placement par l'entremise de représentants exerçant leurs activités sous la marque SFL, au Québec, et Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant, à l'extérieur du Québec.

RÉALISATIONS DE 2020

Accompagner nos membres et clients : notre priorité!

Dans le contexte de la COVID-19, le secteur a mis en place des conseils et des mesures d'accompagnement afin que les membres et clients, particuliers et entreprises, puissent continuer de veiller à leur mieux-être et celui de leurs proches et garder le cap sur leurs objectifs financiers et leur budget.

- Envoi de **communications proactives** à plus de 140 000 membres et clients qui détiennent une protection en cas de perte d'emploi.
- **Mesures d'allègement** mises de l'avant, telles que le report de primes en assurance pour les particuliers et la prolongation de renouvellement de prescription de médicaments, la réduction de primes pour soins dentaires et l'offre de maintien des garanties en cas de mise à pied en assurance collective ainsi que le remboursement partiel de la prime aux détenteurs d'une assurance voyage annuelle.
- Accès à un vaste choix de **services d'accompagnement** aux assurés, tel qu'une aide psychologique ou un accès à des infirmières et infirmiers pour répondre aux questions de santé.
- Bonification de l'**offre en éducation financière** aux membres, clients et conseillers afin de les épauler dans le contexte actuel : accès à de nouvelles capsules vidéo, des webinaires interactifs adaptés et des articles sur la volatilité du marché et la gestion d'un budget.
- Déploiement de mécanismes permettant la continuité des affaires pour nos membres et clients telles que la **signature à distance** et la **transmission électronique de documents**.

Assurance de personnes

- Rehaussement de l'offre et de l'accompagnement en **assurance-crédit** visant à répondre à l'évolution des besoins de protection des membres et clients.
- Simplification et numérisation des processus en **assurance voyage** afin d'accélérer le traitement des réclamations et adaptation de l'offre au contexte exceptionnel.
- Accès aux soins de santé mentale facilité pour les participants en **assurance collective** grâce à la thérapie cognitivocomportementale sur Internet (TCCI), qui est maintenant incluse avec plusieurs types de couvertures. Ce traitement de psychothérapie est le plus étudié et le mieux reconnu cliniquement pour les troubles de santé mentale tels que la dépression, l'anxiété et l'insomnie.
- Lancement du **programme Poids santé** en assurance collective : une approche unique dans le marché qui permet d'intervenir à la source en agissant sur plusieurs facteurs à la fois afin d'aider les employés à gérer leur poids de façon réaliste et durable.
- Publication du premier rapport de Desjardins Assurances sur les **Principes pour une assurance responsable (PSI)**.

Gestion de patrimoine

- **Fonds et Portefeuilles SociéTerre** désormais 100 % sans pétrolières ni pipelines : un changement qui s'inscrit dans une volonté de poursuivre les efforts du Mouvement Desjardins d'assumer un leadership vers une économie sobre en carbone.
- **Engagement en matière de diversité** : signature des principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies et lancement d'un fonds commun qui investira dans des entreprises ayant un engagement clair et démontrable envers la représentativité féminine.
- Prestigieux prix « **Best House, Canada** » décerné pour les produits structurés par les *Americas Structured Products & Derivatives Awards*, considérant non seulement des facteurs quantitatifs, mais aussi la qualité de la gamme et l'appréciation de la clientèle.
- Poursuite des stratégies d'accompagnement en **épargne retraite collective** visant à maintenir son leadership en éducation financière, incluant une meilleure préparation à la retraite.
- Expansion de l'**offre de services en gestion d'actifs** à un plus grand nombre d'investisseurs institutionnels externes d'un océan à l'autre, faisant bénéficier son expertise à ces clientèles, notamment en investissement responsable (IR).

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

• **Marché canadien :**

- Gestion de patrimoine : près de 5 000 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2019 détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placement. On observe une croissance annuelle composée de 6,9 %, au cours des dix dernières années et une croissance de 12,0 % en 2019. Les marchés boursiers ont connu une forte volatilité en 2020.
- Assurance de personnes : revenu de primes de 122 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2019. Le rythme de croissance est en moyenne de 4,1 % par année depuis cinq ans. Plus de 29 millions de Canadiens sont protégés financièrement et 103 G\$ de prestations ont été versées en 2019. La faiblesse de taux d'intérêt persistante et la crise de la COVID-19 ont eu des incidences importantes sur l'industrie en 2020, notamment sur les offres de produits et les stratégies de placement.

• **Concurrence au Canada :**

- Gestion de patrimoine : une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
- Assurance de personnes : plus de 160 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2019. 77,4 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, se classe au cinquième rang au Canada avec 4,8 G\$ de primes brutes souscrites en 2019.

• **Évolution et les attentes des membres et clients :**

- Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres de produits et services personnalisés, digitaux, simples, rapides, holistiques, à moindres coûts et axés sur le conseil, l'éducation, la protection, la prévention et le mieux-être. L'industrie s'adapte et se positionne de plus en plus pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes travaille dans l'intérêt de ses membres et clients. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

Pour mener à bien les actions combinées de ces priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 14 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

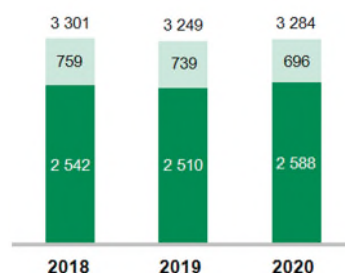
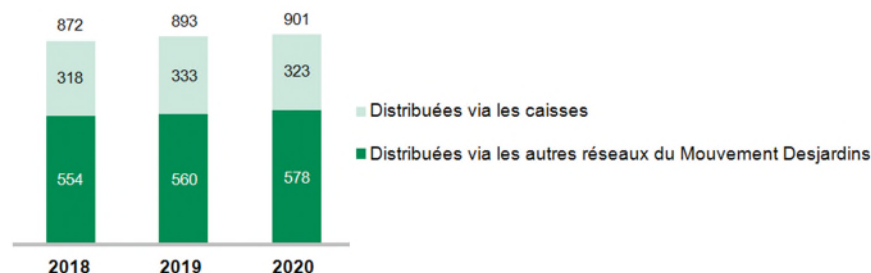
(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	8 \$	9 \$	9 \$
Primes nettes	4 711	4 689	4 676
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	1 286	1 256	1 346
Revenus d'exploitation⁽³⁾	6 005	5 954	6 031
Revenus de placement ⁽³⁾	2 404	2 434	385
Revenu total	8 409	8 388	6 416
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	-	1	(1)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 564	5 497	3 369
Frais autres que d'intérêts	2 100	2 052	1 969
Impôts sur les excédents	136	141	213
Excédents nets de l'exercice	609 \$	697 \$	866 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	-	(129)
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	609 \$	697 \$	737 \$
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	3 704 \$	5 826 \$	5 607 \$
Ventes d'assurance	396	467	342
Primes d'assurance collective	3 284	3 249	3 301
Primes d'assurance individuelle	901	893	872
Primes de rentes	526	547	503
Encaissements liés aux fonds distincts	2 368	3 557	2 026

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Tableau 15 – Frais attribuables aux titulaires de police

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prestations d'assurance et de rentes	3 158 \$	3 138 \$	3 126 \$
Variation des provisions techniques	2 222	2 287	111
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	184	72	132
Total	5 564 \$	5 497 \$	3 369 \$

Primes d'assurance collective
par réseaux de distribution
(en M\$)Primes d'assurance individuelle
par réseaux de distribution
(en M\$)

COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 609 M\$**, en baisse de 88 M\$, ou de 12,6 %, principalement attribuable aux éléments suivants liés, en partie, à la pandémie de COVID-19 :
 - Augmentation des volumes actuels et attendus des demandes de réclamations liées à des annulations de voyage, engendrant une hausse des prestations liées à l'assurance voyage de 43 M\$.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Incidence des marchés affectant défavorablement les fonds de placement garanti.
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenus d'exploitation de 6 005 M\$**, en hausse de 51 M\$, ou de 0,9 %.
- **Primes nettes de 4 711 M\$**, en hausse de 22 M\$, ou de 0,5 %, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 35 M\$ provenant de l'assurance collective et 8 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 21 M\$ provenant principalement des rentes individuelles.
- **Autres revenus d'exploitation de 1 286 M\$**, en hausse de 30 M\$, ou de 2,4 %, provenant principalement de la hausse de revenus liée aux actifs sous gestion.
- **Revenus de placement de 2 404 M\$**, en baisse de 30 M\$, ou de 1,2 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Fluctuation défavorable de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt liée, en partie, à la situation de la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Baisse compensée en partie par la diminution des provisions techniques incluse dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - En contrepartie, gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs à 2019.
- **Revenu total de 8 409 M\$**, en hausse de 21 M\$, ou de 0,3 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 5 564 M\$**, en hausse de 67 M\$, ou de 1,2 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes principalement liée à l'expérience favorable de groupes en assurance collective, provenant de la baisse des demandes de réclamations en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des prestations essentiellement liée à l'augmentation des demandes de réclamations en assurance voyage en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - En contrepartie, diminution de 65 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés, compensé, en partie, par les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 100 M\$**, en hausse de 48 M\$, ou de 2,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.
 - Hausse des charges liée aux actifs sous gestion.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises et par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages, ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles qui sont également utilisés par tous les autres réseaux de distribution du secteur d'Assurance de dommages.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.
- **Prévention** :
 - Offre des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et se prémunir contre les incidences d'un sinistre.

RÉALISATIONS DE 2020

- Poursuite de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - **Amélioration de l'expérience membre et client** notamment grâce à l'annonce de plusieurs mesures d'allègement pour les membres et clients en lien avec la pandémie de la COVID-19, dont notamment des remises de primes de 155 M\$ accordées à plus de 2,1 millions d'assurés en assurance automobile.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - Mise en place de la **solution de réclamation en ligne** pour le réseau d'agents exclusifs.
 - Lancement de communications personnalisées aux membres et clients pour augmenter l'adoption de l'**option zéro papier**.
 - L'enrichissement de son **offre sur appareils mobiles** sous plusieurs aspects :
 - Lancement du suivi des réclamations en habitation dans l'application Assurances sur les appareils mobiles.
 - Poursuite des efforts de prévention, avec les programmes Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite), Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau et au risque de gel en assurance de biens au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau) et Radar (une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques majeurs permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient).
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec la nouvelle solution Client, permettant la reconnaissance et l'accueil omnicanal du membre et client par la mise en place d'un dossier client unique.
- Publication du premier rapport de Desjardins Assurances sur les **Principes pour une assurance responsable (PSI)**.
- Passage au **deuxième rang en assurance de dommages au Canada** et maintien du **deuxième rang au Québec** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2019.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

- **Marché canadien** :
 - L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile.
 - Marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne des primes de 6,1 % au cours des cinq dernières années.
 - Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 58,9 G\$ en 2019, en hausse de 11,1 % en 2019, s'expliquant notamment par un contexte de hausses tarifaires sur le marché canadien de l'assurance de dommages.
 - L'assurance des particuliers représente 61,8 % du marché et l'assurance des entreprises 38,2 %.
- **Contexte de l'industrie en 2020** :
 - Les mesures imposées pour contrer la pandémie de COVID-19 ont contribué aux changements dans les habitudes de conduite entraînant ainsi une baisse dans la fréquence des réclamations en assurance automobile.
 - Une hausse de la sévérité du coût moyen des réclamations pour l'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada continue d'être observée notamment en raison du coût des réparations des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pour mieux contrôler la rentabilité de ses affaires.
 - L'hiver 2020 a été marqué par le début de la pandémie de COVID-19. Les activités d'assurance ont été affectées pendant la période de confinement, notamment dû à la réduction des déplacements et des accidents automobiles. Plusieurs assureurs ont annoncé des mesures d'allègement (réduction des primes, options de paiement souples, plafonnement des hausses tarifaires, extensions de couverture), afin d'appuyer leurs clients pendant la pandémie.
 - Les mois de printemps et d'été 2020 ont été marqués par des événements de grêle et d'inondations en Alberta qui ont coûté, selon le Bureau d'assurance du Canada, près de deux milliards de dollars aux assureurs. Ces événements ont conduit à environ 100 000 demandes de réclamations aux assureurs dont les deux tiers sont liés à la tempête de grêle de juin à Calgary.
 - Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins a vécu une situation exceptionnelle à la suite de l'épisode de grêle du 13 juin 2020 à Calgary. En effet, plus de 8 400 réclamations ont été ouvertes. L'équipe des réclamations a réagi de manière proactive face à cet événement qui a affecté l'industrie.

• **Tendance de l'industrie :**

- L'offre des assureurs se développe de plus en plus sur le canal numérique.
- Le marché canadien continue d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Les assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie de partage.
- L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
- Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances, avec par exemple, la modernisation des systèmes informatiques et les efforts d'accélération de la transformation numérique du secteur.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2021

Les stratégies et priorités pour 2021 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à atteindre notre ambition d'être premier dans le cœur des gens. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section 1.4 « Orientations stratégiques et objectifs financiers » de ce rapport de gestion.

Pour mener à bien ces priorités, différentes initiatives seront mises en place afin d'offrir aux membres et clients la meilleure expérience possible et de leur offrir des produits et services dans leurs intérêts qui sont adaptés à leurs besoins.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 16 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

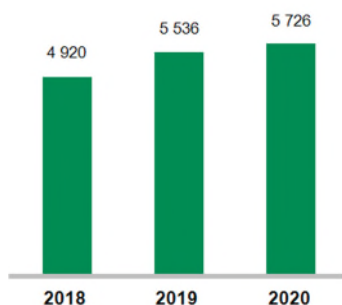
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Primes nettes	5 484 \$	4 988 \$	4 402 \$
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽²⁾	(160)	(172)	(196)
Revenus d'exploitation⁽²⁾	5 324	4 816	4 206
Revenus de placement ⁽²⁾	497	341	336
Revenu total	5 821	5 157	4 542
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 689	3 665	3 209
Frais autres que d'intérêts	1 303	1 245	1 119
Impôts sur les excédents	207	60	41
Excédents nets de l'exercice	622 \$	187 \$	173 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	538 \$	141 \$	132 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	84	46	41
Indicateurs			
Primes brutes souscrites	5 726 \$	5 536 \$	4 920 \$
Ratio des sinistres ⁽²⁾	62,6 %	71,7 %	73,9 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽²⁾	65,4	79,9	80,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽²⁾	2,5	2,3	3,1
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽²⁾	(5,3)	(10,5)	(9,9)
Ratio des frais ⁽²⁾	23,6	24,8	25,2
Ratio combiné ⁽²⁾	86,2	96,5	99,1

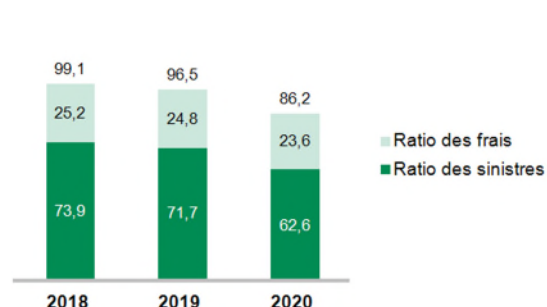
⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Primes brutes souscrites
(en M\$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes)



COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 622 M\$**, en hausse de 435 M\$ par rapport à l'exercice 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
- **Revenus d'exploitation de 5 324 M\$**, en hausse de 508 M\$, ou de 10,5 %.
- **Primes nettes de 5 484 M\$**, en hausse de 496 M\$, ou de 9,9 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant des hausses tarifaires constatées, lesquelles reflètent la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - En contrepartie, remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- **Pertes de 160 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation**, en baisse de 12 M\$. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Augmentation moins importante par rapport à 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues, sous la marque La Personnelle.
- **Revenus de placement de 497 M\$**, en hausse de 156 M\$, ou de 45,7 %. Cette augmentation provient essentiellement de la variation positive de la juste valeur des obligations appariées supérieure à celle constatée en 2019, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché durant l'exercice 2020 supérieure à celle enregistrée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 5 821 M\$**, en hausse de 664 M\$, ou de 12,9 %.
- **Charge de sinistres de 3 689 M\$**, en hausse de 24 M\$, ou de 0,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée en 2019. Rappelons que cette augmentation de la charge de sinistres est compensée, en partie, par une hausse des obligations appariées.
 - Ratio des sinistres de 62,6 % pour l'exercice de 2020, alors qu'il était de 71,7 % en 2019, cette baisse du ratio a contribué à atténuer la hausse de la charge de sinistres.
 - ♦ Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté en 2019, soit 65,4 %, comparativement à 79,9 %, attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, en lien avec les changements dans les habitudes de conduite mentionnés précédemment.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - ♦ En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'en 2019, soit (5,3 %) comparativement à (10,5 %).
- **Frais autres que d'intérêts de 1 303 M\$**, en hausse de 58 M\$, ou de 4,7 %. Cette augmentation est attribuable à l'effet du traité de réassurance, mentionné précédemment, sur les charges couvertes par celui-ci.

2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications, le marketing et le Bureau de la sécurité. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. ainsi que Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Depuis le troisième trimestre de 2020, la rubrique Autres comprend également les activités de services immobiliers de 9420-7404 Québec inc. qui gèrent deux marques, DuProprio et Purplebricks Canada.

Tableau 17 – Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	425 \$	256 \$	341 \$
Primes nettes	(167)	(152)	(155)
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	587	511	586
Revenus d'exploitation⁽³⁾	845	615	772
Revenus (pertes) de placement ⁽³⁾	(87)	(8)	(70)
Revenu total	758	607	702
Dotations à la provision pour pertes de crédit	2	1	1
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	4	(13)	(2)
Frais autres que d'intérêts	1 129	1 109	881
Impôts sur les excédents	(69)	(160)	(160)
Déficit avant ristournes aux caisses membres	(308)	(330)	(18)
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	83	84	51
Déficit net de l'exercice après ristournes aux caisses membres	(391)\$	(414)\$	(69)\$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».**COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS**

- **Déficit avant ristournes aux caisses membres de 308 M\$,** comparativement à un déficit de 330 M\$ en 2019. Cette variation provient des éléments suivants :
 - L'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet global défavorable sur les excédents contrebalancée en partie par les activités de trésorerie et les variations de taux de marché qui ont eu un effet global favorable sur les excédents.
 - Charge d'impôts plus élevée en 2020 en raison du transfert aux caisses de la déduction fiscale de la portion du gain lié à Monetico non imposable.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires. Ces initiatives permettent d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients, d'améliorer la productivité et d'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité. Ils incluent également les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - Diminution, au premier trimestre de 2019, des provisions relatives au portefeuille de placement.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 18 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

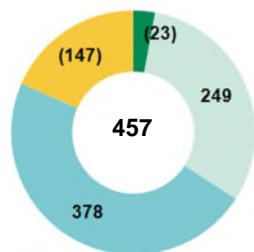
	2020				2019			
	T4	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	408 \$	428 \$	390 \$	402 \$	389 \$	395 \$	360 \$	356 \$
Primes nettes	2 653	2 561	2 263	2 551	2 556	2 354	2 270	2 345
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾								
Cotisations	99	98	96	101	98	99	98	98
Ententes de services	212	205	202	199	198	190	199	186
Commissions sur prêts et cartes de crédit	170	130	135	199	195	192	185	210
Services de courtage et de fonds de placement	243	235	235	241	226	223	223	214
Honoraires de gestion et de services de garde	177	160	154	157	162	155	147	146
Revenus de change	23	21	15	44	19	18	19	14
Autres	81	40	75	62	407	34	34	82
Revenus d'exploitation⁽²⁾	4 066	3 878	3 565	3 956	4 250	3 660	3 535	3 651
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	609	286	2 655	(624)	(45)	584	1 001	1 430
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(112)	(143)	(299)	512	(22)	(13)	10	(167)
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	497	143	2 356	(112)	(67)	571	1 011	1 263
Revenu total	4 563	4 021	5 921	3 844	4 183	4 231	4 546	4 914
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	152	80	108	199	103	129	(6)	84
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 786	1 780	3 612	2 079	1 420	2 256	2 354	3 119
Frais autres que d'intérêts	2 033	1 696	1 778	1 729	1 867	1 615	1 826	1 664
Impôts sur les excédents	135	116	167	(113)	145	20	56	(9)
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	457	349	256	(50)	648	211	316	56
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	83	-	-	-	84	-	-	-
Excédents (déficit) nets de la période après ristournes aux caisses membres	374 \$	349 \$	256 \$	(50)\$	564 \$	211 \$	316 \$	56 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	331 \$	328 \$	249 \$	(63)\$	544 \$	200 \$	298 \$	59 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	43	21	7	13	20	11	18	(3)
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	(23)\$	76 \$	69 \$	(33)\$	372 \$	78 \$	142 \$	85 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	249	140	261	(41)	285	100	179	133
Assurance de dommages	378	155	16	73	111	34	123	(81)
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(147)	(22)	(90)	(49)	(120)	(1)	(128)	(81)
	457 \$	349 \$	256 \$	(50)\$	648 \$	211 \$	316 \$	56 \$
Total de l'actif	195 072 \$	195 936 \$	190 905 \$	177 578 \$	164 413 \$	165 894 \$	164 252 \$	162 449 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	10,5 %	8,6 %	6,6 %	(1,7)%	17,0 %	5,5 %	8,4 %	1,7 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,9	21,4	21,8	22,2	21,6	17,9	17,7	18,1
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,6	22,1	22,4	22,2	21,6	18,1	17,8	18,3

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».⁽³⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

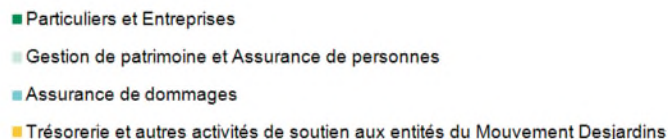
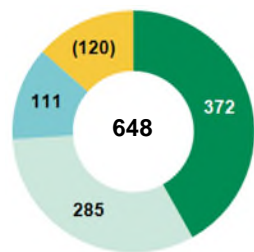
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2020, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 457 M\$, en baisse de 191 M\$, ou de 29,5 %, par rapport à la même période en 2019. Les excédents rajustés⁽¹⁾ de l'élément particulier, soit du gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019, sont quant à eux en hausse de 118 M\$, ou de 34,8 %.

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2020
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2019^(*)
(en M\$)



(*) Les données de 2019 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **déficit de 23 M\$**, comparativement à des excédents de 372 M\$ à la même période en 2019. Cette diminution est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico net d'impôts de 309 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à l'incidence des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Augmentation des investissements notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 249 M\$**, en baisse de 36 M\$, ou de 12,6 %, par rapport au trimestre correspondant de 2019, en raison des éléments suivants :
 - Effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Niveau de frais plus élevé qu'en 2019, notamment ceux d'administration afin de bonifier les services aux membres des caisses et clients.
- Assurance de dommages : **excédents de 378 M\$**, en hausse de 267 M\$, par rapport au quatrième trimestre de 2019, attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes.
 - Baisse de la charge de sinistres attribuable principalement aux éléments suivants :
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - ♦ Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - En contrepartie, évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure.
- **Rendement des capitaux propres de 10,5 %**, par rapport à 17,0 % au quatrième trimestre de 2019.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 10,8 %**, comparativement à 8,8 % pour le quatrième trimestre de 2019, en raison principalement de la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.
- **Revenus d'exploitation de 4 066 M\$**, en baisse de 184 M\$, ou de 4,3 %.
- **Revenu net d'intérêts de 408 M\$**, en hausse de 19 M\$, ou de 4,9 %, découlant principalement de la hausse du revenu d'intérêts provenant du portefeuille de valeurs mobilières lié aux activités de trésorerie.
- **Primes nettes de 2 653 M\$**, en hausse de 97 M\$, ou de 3,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : primes nettes d'assurance et de rentes de 1 240 M\$, en baisse de 52 M\$, ou de 4,0 %, par rapport à la même période en 2019, en raison des éléments suivants :
 - ♦ Baisse de 83 M\$ provenant des rentes collectives.
 - ♦ En contrepartie, hausse de 29 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.
 - **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 456 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 11,7 %, par rapport à la même période en 2019. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - ♦ Croissance de la prime moyenne.
 - ♦ Fin de la cession des primes sur les nouvelles affaires et renouvellements survenus après la date d'acquisition dans le cadre du traité de réassurance signé à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

- **Autres revenus d'exploitation de 1 005 M\$,** en baisse de 300 M\$, ou de 23,0 % en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain lié à Monetico au quatrième trimestre de 2019.
 - Diminution des revenus à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Augmentation moins importante qu'au quatrième trimestre de 2019 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Hausse des revenus liée aux actifs sous gestion.
 - Revenus provenant des activités de DuProprio et Purplebricks Canada.
- **Revenus de placement de 497 M\$,** comparativement à des pertes de 67 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la variation des taux d'intérêt.
 - Hausse compensée en partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Gains sur disposition de titres supérieurs à ceux de 2019.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle constatée à la période comparative de 2019, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché durant le quatrième trimestre de 2020 inférieure à celle enregistrée à la période correspondante de 2019. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée, en partie, par une hausse de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - En contrepartie, fluctuation défavorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés.
 - **Revenu total de 4 563 M\$,** en hausse de 380 M\$, ou de 9,1 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 152 M\$,** en hausse de 49 M\$, ou de 47,6 %, par rapport à la même période en 2019. Cette hausse est attribuable principalement à l'incidence des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19, dont l'effet sur la dotation a été plus important que l'incidence de la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit qui avait eu lieu au quatrième trimestre de 2019.

La Fédération a continué en 2020 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,74 %, comparativement à 0,56 % au 31 décembre 2019.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 786 M\$,** en hausse de 366 M\$, ou de 25,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charge de sinistres de 1 048 M\$, en hausse de 460 M\$, ou de 78,2 %, par rapport à la même période en 2019. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 407 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que les effets moins favorables qu'en 2019 provenant des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Augmentation des provisions pour participations et ristournes.

- **Secteur Assurance de dommages :** charge de sinistres de 741 M\$, en baisse de 93 M\$, ou de 11,2 %. Cette diminution provient des éléments suivants :
 - Ratio des sinistres de 50,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, alors qu'il était de 65,9 % pour la période correspondante de 2019.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté à la période correspondante en 2019, soit 53,5 % comparativement à 76,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Sinistralité moins importante en assurance automobile, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
 - Sinistralité moins importante notamment en raison des conditions météorologiques plus favorables.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs inférieur à celui du trimestre comparatif de 2019, soit 1,5 % comparativement à 4,3 %. Le quatrième trimestre de 2019 avait été marqué par une catastrophe alors que deux événements majeurs ont été constatés au quatrième trimestre de 2020.
 - En contrepartie, ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins important qu'au trimestre comparatif de 2019, soit (4,2 %) comparativement à (14,7 %).

Cette diminution de la charge de sinistres a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

- Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
- Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres supérieure à celle constatée à la période comparative de 2019.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 033 M\$,** en hausse de 166 M\$, ou de 8,9 %, par rapport au quatrième trimestre de 2019, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à la hausse de la charge de retraite.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm amenant une augmentation des frais pour le secteur Assurance de dommages.
 Cette augmentation a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Diminution des dépenses à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 135 M\$,** en baisse de 10 M\$ par rapport à la période correspondante de 2019.
 - Taux d'imposition effectif de 22,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, en hausse par rapport à celui de 18,3 % pour la période correspondante de 2019.
 - À l'exclusion du gain lié à Monetico avant impôts constaté au quatrième trimestre de 2019, le taux d'impôt effectif aurait été de 22,8 % pour le quatrième trimestre de 2020, comparativement à 23,6 % pour le trimestre comparatif de 2019.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À cet égard, les trimestres de 2020 ont été affectés par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 amenant des fluctuations importantes aux résultats trimestriels comparativement à celles habituellement constatées par la Fédération. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise, avec une baisse anticipée du PIB réel canadien et québécois de 5,4 % et de 5,3 % respectivement en 2020 principalement liée à la pandémie de COVID-19, par rapport à une croissance de 1,9 % et de 2,7 % enregistrée en 2019. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par une baisse en mars 2020 de 150 points de base du taux directeur canadien afin de limiter les conséquences négatives de la pandémie. De plus, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2020, une catastrophe et trois événements majeurs ont été constatés alors qu'une catastrophe et neuf événements majeurs de moindre envergure sont survenus en 2019.

Excédents consolidés

- Les incidences financières de la pandémie de COVID-19 ont affecté les résultats des trimestres de 2020. Ces incidences incluent la hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi que l'augmentation des coûts liés à l'assurance voyage.
- Les résultats ont été affectés par une sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre de 2020 comme mesure d'allègement afin de soutenir ceux-ci durant cette période de pandémie.
- Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre de 2019 pour 38 M\$.
- Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
- Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2020 à ceux de 2019.**
 - Croissance de la prime moyenne au cours des huit derniers trimestres découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées aux membres et clients au deuxième trimestre de 2020 comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
 - Croissance des revenus provenant des activités de courtage en valeurs mobilières et de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
 - Baisse des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la variation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – fluctuations trimestrielles.**
 - La détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit ont engendré des augmentations de la provision pour pertes de crédit attendues importantes, principalement aux premier et deuxième trimestres de 2020.
 - Hausse de la dotation liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises pour les trimestres de 2020.
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - Raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit ayant engendré une incidence favorable au deuxième trimestre de 2019.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère hausse pour les trimestres de 2020 par rapport aux trimestres de 2019. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les charges de sinistres de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages :
 - ♦ Le deuxième trimestre de 2020 et le quatrième trimestre de 2019 ont été respectivement marqués par une catastrophe.
 - ♦ L'exercice 2020 a été marqué par trois événements majeurs, comparativement à neuf au cours de l'exercice 2019.
 - ♦ Sinistralité moins importante en assurance automobile depuis le deuxième trimestre de 2020, notamment en raison des changements dans les habitudes de conduites attribuables à la pandémie de COVID-19.
- **Frais autres que d'intérêts – en légère hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2020 à ceux de 2019, à l'exception du deuxième trimestre de 2020.**
 - Augmentation des salaires et avantages sociaux liée à la croissance des activités et à l'indexation ainsi qu'à la hausse de la charge de retraite.
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des frais et effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm pour le secteur Assurance de dommages.
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information, la sécurité et l'amélioration des processus d'affaires.
 - Baisse des dépenses en 2020 à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre de 2019 pour 38 M\$.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement au premier trimestre de 2019.

Excédents sectoriels

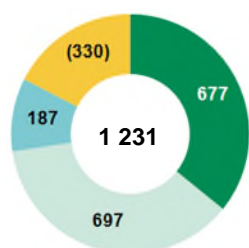
- **Excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit, aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2020, attribuable principalement à la détérioration importante des perspectives économiques et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19.
 - Baisse des volumes d'affaires depuis le deuxième trimestre de 2020 des activités de paiement et de financement de Services de cartes Desjardins dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation depuis le deuxième trimestre de 2020 ainsi qu'au quatrième trimestre de 2019.
 - Croissance des revenus de nouvelles émissions en 2020 liés aux marchés des capitaux.
 - Gain lié à Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
 - Hausse des frais en lien avec la progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux activités de services-conseils en gestion de patrimoine, aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - Augmentation des investissements en 2020, notamment en matière de transformation numérique et de sécurité.
 - En contrepartie, diminution des dépenses en 2020 à la suite de la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico et contraction de certains coûts liés au contexte de la pandémie de COVID-19.
- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - En lien avec la pandémie de COVID-19, répercussions sur les résultats de la provision et des réclamations en assurance voyage en fonction des volumes constatés et attendus, affectant l'expérience technique de l'assurance collective et l'assurance directe en 2020.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers plus importants en 2020, principalement au premier trimestre.
 - Incidence des marchés et des écarts de crédit ayant affecté défavorablement les fonds de placement garanti pour le premier trimestre de 2020, malgré une amélioration des résultats pour les trois derniers trimestres de 2020.
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2020 et de 2019 en lien avec la pandémie de COVID-19.
 - Excédents plus élevés des quatrième trimestres de 2020 et 2019 majoritairement attribuables à l'effet favorable des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Niveau de frais plus élevé en 2020 comparativement aux trimestres de 2019.

- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**

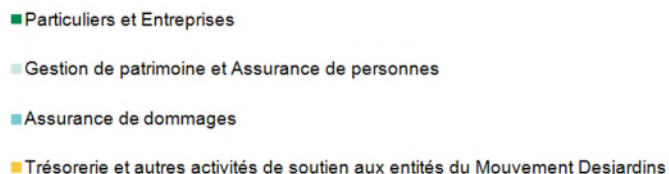
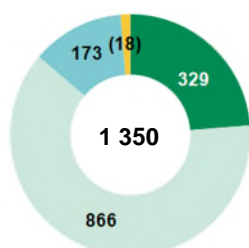
- Croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres, atténuée par les remises de primes en assurance automobile de 155 M\$ accordées au deuxième trimestre de 2020 aux membres et clients comme mesure d'allègement afin d'appuyer ceux-ci durant la période de pandémie.
- Incidence des catastrophes :
 - ♦ Le deuxième trimestre de 2020 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit une tempête de grêle en Alberta.
 - ♦ Le quatrième trimestre de 2019 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit des épisodes de vents violents et des dommages causés par de l'eau, essentiellement au Québec.
- Incidence de la sinistralité de l'année en cours :
 - ♦ Les changements dans les habitudes de conduites découlant de la pandémie ont contribué à la diminution de la sinistralité depuis le deuxième trimestre de 2020.
 - ♦ Les conditions météorologiques difficiles observées au premier trimestre de 2019 ont contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres en 2019.
- Incidence des revenus de placement :
 - ♦ Incidence favorable au quatrième trimestre de 2020.
 - ♦ Incidence défavorable au premier trimestre de 2020.
 - ♦ Incidence favorable au quatrième trimestre de 2019.

2.5 Comparaison des exercices financiers 2019 et 2018

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2019^(*)
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2018^(*)
(en M\$)



(*) Les données de 2019 et de 2018 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Au terme de l'exercice 2019, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 231 M\$, comparativement à 1 350 M\$ pour l'exercice 2018. Les excédents rajustés⁽¹⁾ des éléments particuliers s'étaient élevés à 922 M\$ en 2019, en baisse de 299 M\$ comparativement à 2018. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,3 %, par rapport à 8,6 % en 2018, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 6,2 %, par rapport à 7,8 % en 2018.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents nets de 677 M\$ en 2019**, en hausse de 348 M\$, et excédents nets rajustés en hausse de 39 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.
 Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 697 M\$ en 2019**, en baisse de 169 M\$, et excédents nets rajustés en baisse de 40 M\$ par rapport à 2018, principalement attribuables aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieures à 2018.
 - Niveau de dépenses plus élevé qu'en 2018.
 - En contrepartie, effets favorables des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Assurance de dommages : excédents nets de 187 M\$ en 2019**, en hausse de 14 M\$ par rapport à 2018, attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres moins élevé, principalement en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs et de la sinistralité de l'année en cours moindre qu'en 2018.
 - En contrepartie, revenus de dividendes inférieurs à ceux constatés en 2018.

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation de 15 096 M\$ en 2019**, soit une augmentation de 978 M\$ par rapport à 2018.
 - Revenu net d'intérêts de 1 500 M\$ en 2019, soit une hausse de 10 M\$ par rapport à 2018, principalement attribuable à la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
 - Augmentation des primes nettes de 602 M\$ en 2019.
 - ♦ Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 13 M\$ en 2019, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation de 44 M\$ des primes provenant des rentes et de 21 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 52 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.
 - ♦ Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 586 M\$, attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflétaient la tendance du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - Autres revenus d'exploitation de 4 071 M\$, soit une hausse de 366 M\$ en 2019, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Gain lié à Monetico avant impôts de 349 M\$ constaté en 2019.
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - ♦ Progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - ♦ Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - ♦ Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
- Cette augmentation avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- ♦ Gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018.
 - ♦ Diminution des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- **Revenus de placement de 2 778 M\$ en 2019**, soit une augmentation de 2 079 M\$ par rapport à 2018. Cette hausse était attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au cours de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours de l'exercice 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours de l'exercice 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations avait été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation.

Cette hausse avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

 - Globalement, gains nets sur dispositions de placements immobiliers et de titres moins élevés comparativement à 2018.
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux de l'exercice 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 310 M\$ en 2019**, soit une hausse de 22 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - En contrepartie, raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019.

Malgré cette hausse, la Fédération avait continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

 - Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,49 % en 2019, comparativement à 0,48 % pour l'exercice 2018.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2018.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 9 149 M\$, soit une hausse de 2 573 M\$ en 2019.**
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 2 128 M\$ en 2019 en raison de la hausse de 2 176 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que l'effet favorable des changements d'hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 456 M\$ en 2019. Cette hausse provenait des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - ♦ Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable en 2018.
 - ♦ En contrepartie, ratio des sinistres de 71,7 % pour l'exercice 2019, alors qu'il était de 73,9 % en 2018.
 - Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui de l'exercice 2018, soit 2,3 %, comparativement à 3,1 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'une seule catastrophe avait été constatée durant l'exercice 2019.
 - Ratio des sinistres de l'année en cours inférieur à celui constaté en 2018, soit 79,9 %, comparativement à 80,7 %, notamment en assurance de biens.
 - Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieur à celui de l'exercice 2018, soit (10,5 %), comparativement à (9,9 %), essentiellement en assurance automobile.

- **Frais autres que d'intérêts de 6 972 M\$,** en hausse de 577 M\$ en 2019. Cette augmentation était essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Charges de 108 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins.
 Cette augmentation résultait de plus des éléments suivants de 2018 :
 - Incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placement en 2018.
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 212 M\$,** en hausse de 4 M\$ par rapport à l'exercice 2018.
 - Taux d'imposition effectif de 14,7 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en hausse par rapport à celui de 13,4 % pour l'exercice 2018.
 - À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 15,7 % pour 2019, comparativement à 14,4 % pour l'exercice 2018.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 19 – Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018 ⁽¹⁾	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 513 \$	5,9 %	3 084 \$	1,9 %	2 738 \$	1,7 %
Valeurs mobilières	75 348	38,6	49 433	30,1	49 666	31,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 592	5,9	11 352	6,9	14 086	8,9
Prêts et acceptations nets	55 997	28,7	65 493	39,8	61 997	39,3
Actif net des fonds distincts	19 093	9,8	17 026	10,4	13 234	8,4
Instruments financiers dérivés	6 975	3,6	4 795	2,9	4 376	2,8
Autres actifs	14 554	7,5	13 230	8,0	11 463	7,4
Total de l'actif	195 072 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	72 406 \$	37,1 %	58 972 \$	35,9 %	58 057 \$	36,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	4,8	10 615	6,5	10 829	6,9
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	9,8	10 562	6,4	16 233	10,3
Instruments financiers dérivés	6 753	3,5	4 827	2,9	3 332	2,1
Passifs des contrats d'assurance	34 871	17,9	31 637	19,2	28 764	18,3
Passif net des fonds distincts	19 089	9,8	17 002	10,3	13 212	8,4
Autres passifs	15 390	7,8	13 888	8,5	11 202	7,1
Obligations subordonnées	1 493	0,8	1 398	0,9	1 378	0,9
Capitaux propres	16 565	8,5	15 512	9,4	14 553	9,2
Total du passif et des capitaux propres	195 072 \$	100,0 %	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

ACTIF

L'actif total de la Fédération totalisait 195,1 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 30,7 G\$, ou de 18,6 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique par l'augmentation des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ainsi que de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières qui ont augmenté de 26,2 G\$ et de 8,4 G\$, respectivement. Les prêts et acceptations nets sont quant à eux en baisse de 9,5 G\$.

L'augmentation de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération provient notamment des liquidités obtenues dans le cadre des initiatives de financement déployées par le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, dont l'objectif est de soutenir le système financier canadien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté en raison de la progression des activités de marché, pour atteindre un volume de 86,9 G\$.

L'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a diminué de 9,5 G\$, ou de 14,5 %.

Tableau 20 – Prêts et acceptations

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018	
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	6,1 %	4 183 \$	6,3 %	4 626 \$	7,4 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	33,7	20 567	31,2	19 710	31,5
Aux entreprises et aux gouvernements	34 105	60,2	41 207	62,5	38 152	61,1
	56 636	100,0 %	65 957	100,0 %	62 488	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(639)		(464)		(491)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	55 997 \$		65 493 \$		61 997 \$	

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, ont diminué de 7,1 G\$, ou de 17,2 %, en raison principalement de la baisse des prêts aux caisses membres. L'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, est en baisse de 1,5 G\$, ou de 7,2 %, depuis la fin de 2019 en raison essentiellement de la diminution des encours de cartes de crédit liée notamment à la baisse des achats durant la pandémie de COVID-19. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, leur encours est en baisse de 743 M\$, ou de 17,8 %. Soulignons que le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section 4.2 « Gestion des risques » aux pages 72 à 75 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 2,1 G\$, ou de 12,1 %, attribuable essentiellement à la variation de la juste valeur des fonds distincts.

L'actif d'instruments financiers dérivés a progressé de 2,2 G\$, ou de 45,5 %, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont augmenté de 1,3 G\$, ou de 10,0 %.

PASSIF

Le passif total de la Fédération totalisait 178,5 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 29,6 G\$, ou de 19,9 %, depuis le 31 décembre 2019. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des dépôts et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat qui ont augmenté de 13,4 G\$ et de 7,3 G\$ respectivement.

L'encours des dépôts a progressé de 13,4 G\$, ou de 22,8 %. L'augmentation des dépôts des institutions de dépôts, qui constituaient 20,6 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 8,6 G\$, en raison principalement de la hausse des dépôts des caisses membres. Dans le cas des dépôts des entreprises et gouvernements, qui constituaient 73,4 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, l'encours s'est accru de 4,2 G\$, ou de 8,7 %. Les différentes émissions de titres, y compris les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds de la Fédération, sont en partie à l'origine de cette augmentation. Les dépôts provenant des particuliers ont augmenté de 616 M\$, ou de 16,6 %.

Tableau 21 – Dépôts

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020		2019		2018	
Particuliers	4 331 \$	6,0 %	3 715 \$	6,3 %	4 105 \$	7,1 %
Entreprises et gouvernements	53 169	73,4	48 924	83,0	47 398	81,6
Institutions de dépôts	14 906	20,6	6 333	10,7	6 554	11,3
Total des dépôts	72 406 \$	100,0 %	58 972 \$	100,0 %	58 057 \$	100,0 %

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 7,3 G\$, ou de 34,6 %, pour atteindre un volume de 28,5 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 1,9 G\$, ou de 39,9 %, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de la fluctuation des taux de change.

Les passifs des contrats d'assurance de la Fédération ont augmenté de 3,2 G\$, ou de 10,2 %. Cette progression s'explique en grande partie par les provisions techniques attribuables aux activités d'assurance de personnes ainsi que par les provisions pour sinistres et frais de règlement liés aux activités d'assurance de dommages.

Le passif net des fonds distincts a augmenté de 2,1 G\$, ou de 12,3 %, attribuable essentiellement à la variation de la juste valeur des fonds distincts.

Les autres passifs ont augmenté de 1,5 G\$, ou de 10,8 %, en raison de l'augmentation des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 1,1 G\$, ou de 6,8 %, depuis le 31 décembre 2019. Les excédents nets après ristournes aux caisses membres totalisant 0,9 G\$, expliquent cette croissance.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 22 – Information sur les ristournes, rémunérations et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Ristournes aux caisses membres	113 \$	115 \$	70 \$
Rémunération sur les parts de capital F	209	207	388
Rémunération sur les parts de capital G	41	60	120
Rémunération sur les parts de capital INV	-	1	7
Rémunération sur les parts de capital FIN-5A	-	-	1 847
Dividendes	25	35	36
	388 \$	418 \$	2 468 \$

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des attentes et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques et sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

La révision de la *Loi sur les coopératives de services financiers* en 2018 a permis de formaliser les mécanismes de solidarité et de liquidation unique au sein du Groupe coopératif Desjardins. Les déposants et créanciers sont désormais protégés par l'ensemble du capital du Groupe coopératif Desjardins. Pour refléter cette situation, l'AMF a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,5 %. Il est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Conformément à la ligne directrice sur la TLAC, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement Desjardins maintienne un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 21,5 % des actifs pondérés en fonction du risque ainsi qu'un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %, et ce, à compter du 2^e trimestre de 2022. À cet effet, le Mouvement Desjardins a commencé à émettre des créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1^{er} octobre 2019 et prévoit être en mesure de satisfaire aux exigences minimales lorsqu'elles entreront en vigueur.

Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19

Depuis le 31 mars 2020, l'AMF a publié une série de mesures visant à minimiser les impacts de la pandémie de COVID-19 et ainsi soutenir le système financier québécois. Dans le cadre du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier au 31 décembre 2020, le Mouvement Desjardins a mis en place les mesures suivantes :

- Inclusion dans les fonds propres de la catégorie 1A d'une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui auraient autrement fait partie des fonds propres de la catégorie 2. Cet ajustement des fonds propres de la catégorie 1A sera mesuré dynamiquement chaque trimestre comme l'augmentation des provisions étape 1 et étape 2 par rapport au niveau de référence. Le niveau de référence est le montant des provisions étapes 1 et 2 au trimestre se terminant le 31 décembre 2019. Ce montant accru est ajusté des effets fiscaux et soumis à un facteur scalaire qui diminuera avec le temps. Le facteur sera fixé à 70 % pour l'exercice 2020, 50 % pour 2021 et 25 % pour 2022. Les montants attribuables aux portefeuilles traités en approche interne se traduisant par un déficit de pertes attendues pendant la transition ne seront pas admissibles à ce traitement. Pour plus de renseignements sur les provisions étapes 1 et 2, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.
- Réduction temporaire du multiplicateur de la valeur à risque simulée de 3 à 1 au titre du risque de marché.
- Exclusion temporaire des réserves auprès de banques centrales et des titres émis par des emprunteurs souverains respectant les critères d'admissibilité dans les actifs liquides de haute qualité du total de l'exposition utilisée dans le calcul du ratio de levier, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.
- Par ailleurs, les prêts pour lesquels un moratoire de capital ou d'intérêts a été accordé ont été traités comme des prêts productifs à des fins réglementaires si ceux-ci n'étaient pas en défaut au moment où le moratoire a pris effet. Aucune modification n'était requise en ce qui concerne la pondération et les probabilités de défaut associées à ces prêts bénéficiant d'un moratoire. Cette mesure temporaire était applicable pour une période maximale de 6 mois, soit du 31 mars 2020 au 30 septembre 2020, et n'a pas été renouvelée.

Les expositions aux prêts visés par le nouveau programme de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) étant financées par le gouvernement du Canada, celles-ci sont exclues des ratios de fonds propres et du ratio de levier.

Dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) et des Programmes de garantie d'Exportation et développement Canada, la partie garantie d'un prêt est traitée comme une exposition du gouvernement du Québec ou du Canada, et la portion résiduelle non couverte par la garantie doit être considérée comme une exposition de l'emprunteur. Le montant total du prêt est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

Pour ce qui est du Programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada, l'AMF s'attend à ce que, dans le cadre de l'approche standard au titre du risque de crédit, la portion du prêt consentie par l'institution financière visée soit assujettie à la pondération du risque applicable à l'emprunteur, alors que pour ce qui est de la méthode fondée sur les notations internes, celle-ci est considérée comme une exposition de l'emprunteur. Aux fins du calcul des ratios de fonds propres et du ratio de levier, la partie du prêt consentie à l'emprunteur par l'institution financière visée est incluse dans la mesure de l'exposition.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 27 mars 2020, le CBCB a annoncé un report du calendrier international de mise en œuvre des réformes de Bâle III publiées en décembre 2017. Conformément à cette prolongation, l'AMF a annoncé le 31 mars 2020 le report de la date de mise en œuvre de ces réformes au premier trimestre de 2023. Ce report comprend les révisions de l'approche standard et de l'approche basée sur les notations internes du risque de crédit, le cadre de risque opérationnel, le cadre de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher de fonds propres plus sensible au risque.

La mise en place des révisions du cadre de risque de marché du CBCB, soit la revue fondamentale du portefeuille de négociation, publié en janvier 2019, a pour sa part été reportée en janvier 2024. En conséquence, la date de mise en œuvre du cadre révisé du risque d'ajustement de l'évaluation du crédit est également reportée à janvier 2024.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2020, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,9 %, 21,9 % et de 22,6 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 8,5 %.

Au 31 décembre 2020, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 35 points de base par rapport au 31 décembre 2019 en raison de la croissance des réserves et des excédents non répartis ainsi que du cumul des autres éléments du résultat global admissibles compensée en partie par la croissance des actifs pondérés pour le risque.

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2020.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 23 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital de la Fédération • Parts permanentes et de ristournes des caisses assujetties au retrait progressif • Portion des provisions générales admissibles⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Provisions générales • Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif • Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> • Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁵⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la ligne directrice. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Le 31 mars 2020, l'AMF a publié des dispositions transitoires prévoyant qu'une partie des provisions générales, initialement admise dans les fonds propres de la catégorie 2, peut être incluse dans les fonds propres de la catégorie 1A. Pour plus de renseignements, se référer à la sous-section « Ajustements aux exigences en matière de capital en lien avec la pandémie de COVID-19 » de la présente section.

⁽⁵⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 24 – Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération ⁽¹⁾	4 889 \$	4 889 \$
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	125	238
Réserves et excédents non répartis	23 132	21 222
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 308	223
Déductions ⁽²⁾	(3 137)	(2 023)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	26 317	24 549
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	26 317	24 549
Fonds propres de la catégorie 2		
Instruments admissibles ⁽⁴⁾	1 023	25
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	495	687
Provisions générales	105	77
Déductions	(826)	(789)
Total des fonds propres de la catégorie 2	797	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	27 114 \$	24 549 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,9 %	21,6 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,9	21,6
Total des fonds propres	22,6	21,6
Levier	8,5	8,8
Exposition du ratio de levier	307 925 \$	280 322 \$

⁽¹⁾ Y compris les parts de capital détenues dans le fonds fiduciaire de la Fédération.⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (1 215 M\$, 739 M\$ en 2019), des participations significatives (1 784 M\$, 1 253 M\$ en 2019) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (138 M\$, 31 M\$ en 2019).⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁴⁾ Correspond aux parts de qualifications admissibles et aux billets subordonnés FPUNV.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Ces instruments comprennent des parts permanentes et de ristournes émises avant le 12 septembre 2010 et totalisaient 2,1 G\$.

De plus, les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont aussi assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen. Elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant de 1,0 G\$ le 26 mai 2020.

Le 17 décembre 2020, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie G pour un montant de 41 M\$. De plus, le 17 décembre 2020, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 209 M\$ aux détenteurs.

Tableau 25 – Évolution des fonds propres réglementaires

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	24 549 \$	22 412 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	1 910	1 667
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	1 085	236
Parts de capital de la Fédération ⁽²⁾	-	105
Parts permanentes et de ristournes assujetties au retrait progressif	(113)	(294)
Déductions	(1 114)	423
Solde à la fin de l'exercice	26 317	24 549
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	26 317	24 549
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	-	426
Instruments admissibles	998	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(192)	(157)
Provisions générales	28	(300)
Déductions	(37)	31
Solde à la fin de l'exercice	797	-
Total des fonds propres	27 114 \$	24 549 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Montant net des frais d'émission.⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- La Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, la Fédération utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, la Fédération utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

La Fédération est également assujettie à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 120,1 G\$ au 31 décembre 2020. De ce montant, 103,6 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 2,6 G\$ au risque de marché, 13,7 G\$ au risque opérationnel et enfin 0,2 G\$ à l'ajustement en fonction du plancher d'APR. Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés étaient de 113,9 G\$.

Tableau 26 – Actifs pondérés en fonction des risques

	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2020			Total au 31 décembre 2019	
	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions (1)	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital (2)	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
(en millions de dollars et en pourcentage)									
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	76 474 \$	7 393 \$	9 793 \$	- \$	86 267 \$	7 393 \$	591 \$	8,6 %	4 233 \$
Institutions financières	4 157	1 451	9 945	1 995	14 102	3 446	276	24,4	2 195
Entreprises	62 473	28 383	10 157	9 449	72 630	37 832	3 026	52,1	35 930
Titrisation	-	-	8	97	8	97	8	1 250,0	151
Actions	-	-	263	365	263	365	29	138,5	325
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	9 801	4 897	215	160	10 016	5 057	405	50,5	5 132
Prêts hypothécaires	96 848	12 125	422	148	97 270	12 273	982	12,6	9 295
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	11 434	5 251	1 360	1 021	12 794	6 272	502	49,0	6 443
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	32 359	8 569	-	-	32 359	8 569	685	26,5	9 436
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	293 546	68 069	32 163	13 235	325 709	81 304	6 504	25,0	73 140
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	6	-	-	-	6	-	-	-	1
Institutions financières	2 958	1 353	239	48	3 197	1 401	112	43,8	1 752
Entreprises	-	-	34	15	34	15	1	44,7	7
Portefeuille de négociation	1 406	454	633	554	2 039	1 008	81	49,5	788
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC)	-	-	-	-	-	1 854	148	-	1 612
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	482	20	2	-	23
Sous-total du risque de contrepartie	4 370	1 807	906	617	5 758	4 298	344	74,6	4 183
Autres actifs ⁽³⁾	-	-	-	-	19 267	13 864	1 109	71,9	13 743
Facteur scalaire ⁽⁴⁾	-	4 192	-	-	-	4 192	336	-	3 733
Total du risque de crédit	297 916	74 068	33 069	13 852	350 734	103 658	8 293	29,6	94 799
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	-	798	-	-	-	798	64	-	406
VaR en situation de crise	-	578	-	-	-	578	46	-	1 394
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁵⁾	-	708	-	-	-	708	57	-	819
Autres ⁽⁶⁾	-	87	-	390	-	477	38	-	476
Total du risque de marché⁽⁷⁾	-	2 171	-	390	-	2 561	205	-	3 095
Risque opérationnel	-	-	-	13 705	-	13 705	1 096	-	13 021
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR	297 916	76 239	33 069	27 947	350 734	119 924	9 594	-	110 915
Ajustement en fonction du plancher d'APR⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	177	14	-	2 946
Total des actifs pondérés en fonction des risques	297 916 \$	76 239 \$	33 069 \$	27 947 \$	350 734 \$	120 101 \$	9 608 \$	- %	113 861 \$

(1) Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

(3) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standards ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

(4) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(5) Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

(6) Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

(7) Depuis le premier trimestre de 2020, le multiplicateur de la valeur à risque simulée a été réduit dans le calcul du risque de marché conformément aux mesures d'allègement instaurées par l'AMF en réaction à la pandémie de COVID-19.

(8) Le plancher d'APR est défini en vertu des approches standards.

3.3 Arrangements hors bilan

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les garanties, la participation aux programmes de prêts gouvernementaux ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2020, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 458,2 G\$, soit une hausse annuelle de 21,2 G\$, ou de 4,8 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 89,1 G\$ à l'issue de l'exercice 2020, ce qui représente une augmentation de 12,1 G\$, ou de 15,7 %, sur une base annuelle. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par les nouveaux mandats de gestion ainsi que par la croissance des actifs des fonds de placement découlant de la volatilité des marchés financiers en 2020.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 27 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	20 298 \$	17 325 \$	13 902 \$
Fonds de placement	68 842	59 693	52 457
Total des biens sous gestion	89 140 \$	77 018 \$	66 359 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	335 610 \$	335 009 \$	280 998 \$
Fonds de placement	122 567	101 991	93 180
Total des biens sous administration	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$

⁽¹⁾ Les données de 2019 et de 2018 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses caisses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

PROGRAMMES DE PRÊTS GOUVERNEMENTAUX

Au cours de l'exercice, la Fédération a participé à différents programmes qui ont été lancés dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement canadien pour répondre à la COVID-19 notamment, le programme fédéral de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) dans le but d'octroyer des prêts qui sont financés par le gouvernement. Au terme de ce programme, la Fédération ne comptabilise pas ces prêts au bilan consolidé puisque les critères de décomptabilisation sont satisfaits. Des renseignements supplémentaires sur ce programme sont présentés à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion ainsi qu'à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

3.4 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 28 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽¹⁾	97 \$	97 \$	135 \$	135 \$

⁽¹⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Tableau 29 – Structures de financement à levier et prêts à risque

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	325 \$	370 \$
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	12	15
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	3	4

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) contiennent des informations auditées et font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après et en conséquence, la description de ceux-ci est celle du Mouvement.

Principaux risques émergents

Les principaux risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques émergents	Description
Pandémie de COVID-19	La pandémie de COVID-19 et les risques qui y sont associés constituent la principale situation sous surveillance du Mouvement Desjardins. De nombreuses actions ont été posées par le Mouvement Desjardins pour y faire face et une surveillance active des effets et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 est toujours en vigueur. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir des répercussions sur les risques auxquels est exposé le Mouvement Desjardins dans le cours normal de ses activités présentés à la section 4.2 « Gestion des risques » ainsi que sur ses principaux risques émergents et autres risques présentés ci-dessous. Le Mouvement surveille attentivement l'évolution de ces risques afin d'assurer la pérennité de ses activités en contexte de crise. Pour davantage de détails sur les incidences de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par le Mouvement Desjardins, se référer à la sous-section « Pandémie de COVID-19 » de la section 1.3 « Événements importants » de ce rapport de gestion.
Changements climatiques	Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois : <ul style="list-style-type: none"> • les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques); • les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.
Endettement des gouvernements, des entreprises et des ménages	Malgré une légère amélioration depuis le printemps 2020, l'endettement trop élevé des ménages demeure une préoccupation importante, surtout considérant la vitalité du marché de l'habitation depuis quelques mois. À cela se sont récemment ajoutées des inquiétudes par rapport à l'augmentation rapide de la dette des gouvernements (en raison des plans de relance) et des entreprises. L'évolution des taux d'intérêt après la pandémie de COVID-19 sera donc déterminante à cet égard. Cela pose un risque à moyen et à long terme advenant un nouveau choc sur le marché du travail ou une hausse inattendue des taux d'intérêt. Cela pourrait notamment entraîner une baisse du marché immobilier, qui a connu au cours des dernières années une bonne croissance, malgré un resserrement des règles d'octroi hypothécaire. Le Mouvement Desjardins demeure toutefois proactif dans l'accompagnement des membres et des clients qui pourraient être affectés si une telle situation survenait. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.
Évolutions technologiques	Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, à l'interdépendance des systèmes et la transformation numérique. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a également accéléré le virage numérique pour répondre aux besoins croissants des membres et clients d'accéder à distance aux opérations bancaires. Les attentes des autorités réglementaires ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques, notamment la conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, les fraudes financières, la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la lutte à l'évasion fiscale, le respect de sanctions économiques, la protection des renseignements personnels, etc. En réponse à la pandémie de COVID-19, plusieurs ajustements réglementaires ont été proposés par les autorités réglementaires, notamment pour offrir des allègements aux institutions financières. Le Mouvement Desjardins assure un suivi de ces ajustements pour assurer la conformité de ses activités. Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers. En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.

Principaux risques émergents	Description
Évolution des taux d'intérêt	La Réserve fédérale américaine et le Banque du Canada continuent de signaler qu'elles maintiendront des conditions financières très accommodantes pour accélérer la reprise économique, ce qui ne permet pas de miser sur un mouvement haussier fulgurant et continu des taux obligataires, surtout à très court terme. Les principales banques centrales devraient poursuivre leurs achats d'actifs pendant encore plusieurs trimestres et maintenir leurs taux directeurs à leur niveau plancher jusqu'en 2023. Des hausses modérées des taux obligataires sont tout de même attendues plus tard en 2021, surtout pour les échéances de plus longues durées, parallèlement à l'amélioration de la conjoncture économique. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition s'accroît, notamment pour les dépôts.
Incertitudes géopolitiques	L'évolution de la pandémie de COVID-19 demeure la principale incertitude entourant les perspectives économiques et financières. En ce qui concerne les autres risques, l'économie mondiale sera plus vulnérable à de nouveaux chocs en sortie de pandémie. Une détérioration du climat géopolitique et social est aussi possible avec de nouveaux attentats terroristes, des conflits armés ou des cyberattaques. Aux États-Unis, la montée inquiétante des groupes d'extrême droite pourrait créer de l'incertitude. Enfin, un risque latent concerne les changements climatiques, qui pourraient entraîner un choc sur l'économie mondiale.

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

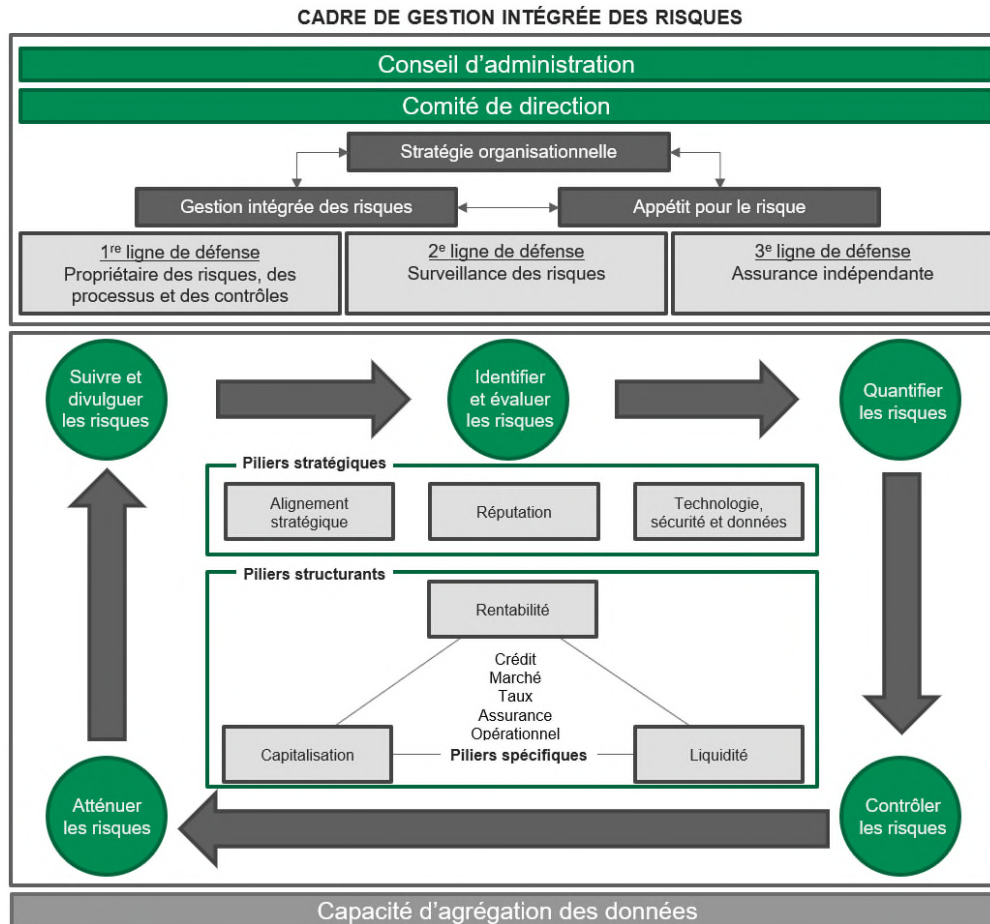
Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Atteinte à la sécurité	L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. Une surveillance accrue sur les employés et les infrastructures du Mouvement a été mise en place, y compris sur les applications comportant des données confidentielles, afin de mieux répondre aux besoins de rendement liés au télétravail et de mitiger les risques d'interruptions de services, de sécurité de l'information et de réputation. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la sécurité, dans les processus en optimisant ceux-ci pour répondre efficacement à un incident et dans les employés en les attirant et en les formant afin de continuer à développer nos méthodes de défense. La création du Bureau de la sécurité Desjardins en janvier 2020 a permis de rehausser la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par la Fédération établissent la façon dont elle présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Fédération. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.

Facteurs de risque	Description
Concentration géographique	<p>Bien que diversifié par ses activités d'assurance, les activités bancaires de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2020, les prêts qu'elle avait consentis à des caisses membres et clients de cette province représentaient une proportion de 79,2 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	<p>Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.</p>
Cotes de crédit	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les facteurs de risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins. Il est utilisé lors de l'établissement des cibles de capitalisation et de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2020, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une crise mondiale de la dette, d'une longue crise en raison de la pandémie de COVID-19 qui suppose la découverte d'un vaccin et d'une démondialisation accélérée de l'économie mondiale. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques Mouvement, le comité de direction Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière intégrée, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Des scénarios ad hoc peuvent également être quantifiés rapidement afin de répondre à des situations ponctuelles, à des demandes de la haute direction ou à celles des autorités réglementaires. Par exemple, dès le début de la pandémie de COVID-19, un scénario de crise a été quantifié dans le but d'évaluer les incidences potentielles de ce changement de conjoncture économique et d'orienter la réflexion stratégique.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance pour chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière du Mouvement Desjardins en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux du Mouvement;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les membres et clients du Mouvement Desjardins, afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donné pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

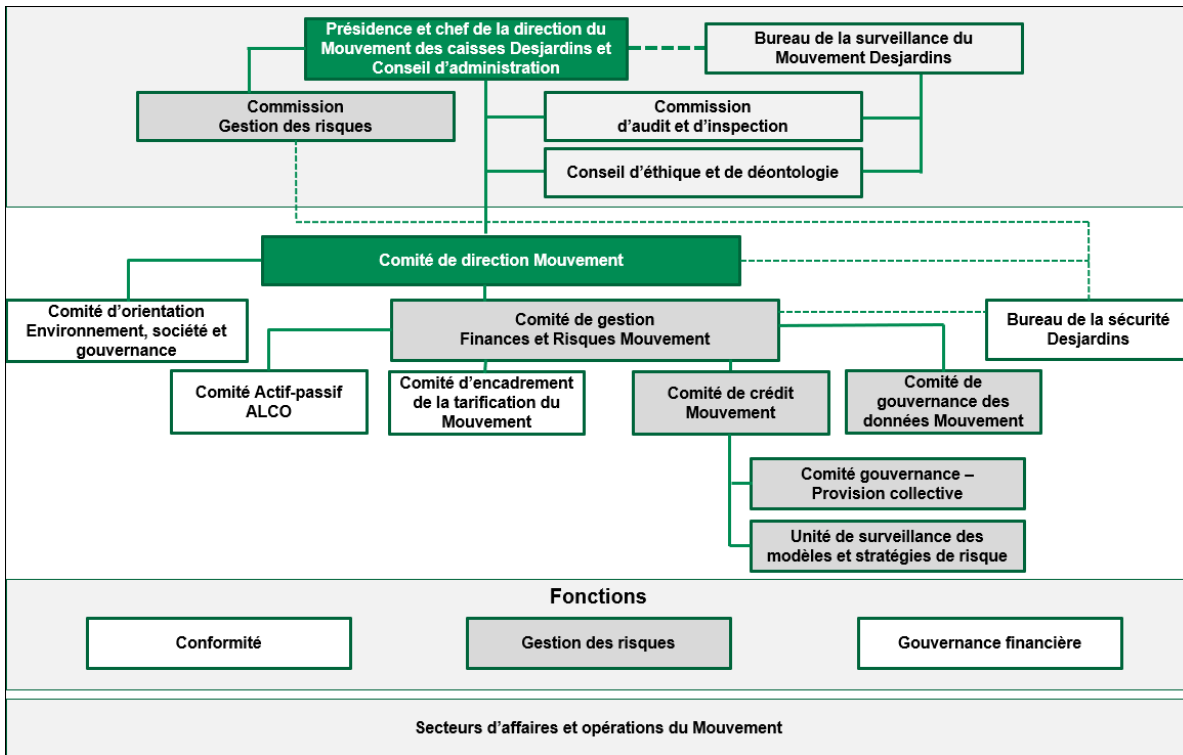
Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement de la force de vente et des équipes de placements du Mouvement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés et gestionnaires du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, prévoient le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la Commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2020 de la Fédération.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement et sur le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance.

Le **comité de gestion Finances et Risques Mouvement** est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. L'évaluation du risque lié aux changements climatiques est présentée à cette instance.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données Mouvement :

- Le **comité de crédit Mouvement** approuve les engagements de crédit importants, en considérant l'analyse des facteurs ESG, et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- Le **comité de gouvernance des données Mouvement** exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données faisant partie du périmètre de la gouvernance des données Mouvement.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif-Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement de la tarification du Mouvement**.

Le **comité d'orientation Environnement, société et gouvernance** est responsable d'étudier les prises de position en matière d'environnement, de société et de gouvernance, d'en évaluer les risques inhérents et de s'assurer qu'elles sont alignées aux priorités stratégiques du Mouvement.

De plus le 23 janvier 2020, le Mouvement Desjardins a mis en service le Bureau de la sécurité Desjardins avec la nomination d'un chef de la sécurité sous la responsabilité du Premier vice-président exécutif de la Fédération. Le Bureau de la sécurité s'assure de la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels. Il rend compte au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction Mouvement et à la commission Gestion des risques.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Propriétaire des risques et contrôles	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie, évalue, contrôle et atténue les risques liés à ses processus en respectant l'appétit pour le risque. • Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces et démontre que les risques sont gérés. • Produit son profil de risque et rend compte de la gestion de ses risques. • Identifie les situations de conflits d'intérêts potentiels et y remédie par une séparation des tâches adéquate.
Deuxième ligne	
Encadrement et surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne la 1re ligne dans la conception et la mise en place des mécanismes permettant la gestion des risques et porte un second regard sur ses travaux. • Élabore le cadre de gestion des risques, notamment en matière d'appétit pour le risque. • Identifie les méthodologies et analyse les risques (actuels et émergents). • Surveille le respect des encadrements et de l'exposition aux risques. • Rend compte des risques importants au comité de direction et au conseil d'administration.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une évaluation indépendante et objective des processus de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles internes. • Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1^{re} ligne de défense

La 1^{re} ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle.

Ainsi, les secteurs d'affaires et plusieurs responsabilités du Bureau de la sécurité Desjardins assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2^e ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVPGR peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par le Bureau de la sécurité Desjardins et la fonction de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

Le **Bureau de la surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Depuis décembre 2019, l'approche des notations internes est utilisée pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres de la Fédération par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 28,5 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2020, comparativement à 39,6 % à la fin de 2019. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, le Mouvement Desjardins a mis de l'avant plusieurs mesures d'allègement afin de soutenir ses membres et clients et d'atténuer les incidences de cette crise. Les autorités gouvernementales ont également mis en place plusieurs programmes pour stabiliser la situation et soutenir l'économie. Bien que les répercussions futures demeurent incertaines, un suivi rigoureux du portefeuille de crédit est effectué afin de tenir compte des incidences à plus ou moins long terme.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (APR) sert à mesurer le risque de crédit de la Fédération en plus du risque de marché et du risque opérationnel. La Fédération a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, la Fédération a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD <ul style="list-style-type: none"> • Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD <ul style="list-style-type: none"> • Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD <ul style="list-style-type: none"> • Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation <ul style="list-style-type: none"> • Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2020, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 363,6 G\$ et de 331,0 G\$ après ARC.

Le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes sur 87,2 % de l'exposition en cas de défaut. Ainsi, 12,8 % de l'exposition en cas de défaut est pour le moment évalué sur l'approche standard. Le Mouvement passe en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche de notation interne avancée.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndicats bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau suivant présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 31 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie d'investissement	[1 – 4]	0,00 % à 0,49 %	0,00 % à 0,26 %	0,00 % à 0,14 %	AAA – BBB-	Aaa – Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 – 7]	0,50 % à 6,18 %	0,27 % à 5,47 %	0,15 % à 2,06 %	BB+ – B-	Ba1 – B3
Sous surveillance	[7,5 – 9,75]	6,19 % à 99,99 %	5,48 % à 99,99 %	2,07 % à 99,99 %	CCC+ – CC	Caa1 – Ca
Défaut	10	100,00 %	100,00 %	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2020, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 7,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 7,7 % à la fin de 2019. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, certaines pratiques et procédures de même que l'environnement de contrôle ont été revus dans la perspective de renforcer la gestion et le suivi des risques associés à la prise, l'inspection et la réalisation des garanties détenues. Aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : La Fédération estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Les reports de paiements, accordés dans le cadre des mesures d'allègement liées à la pandémie de COVID-19, n'ont pas modifié le nombre de jours de retard sur les financements qui est demeuré au niveau où il se situait au moment où le report a été accordé.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, sauf exception, la Fédération ne répercute pas le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers, sous certaines conditions prévues aux encadrements du risque de crédit. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois selon certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2020
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2020, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont la finance et assurance, la fabrication et l'immobilier, ce qui représente un ratio de 78,1 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 32,2 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2019.

Tableau 32 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2020		2019		2018	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	8 \$	4 183 \$	8 \$	4 626 \$	10 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	187	20 567	249	19 710	200
Aux organismes publics ⁽¹⁾	1 623	-	1 866	-	1 446	-
Aux entreprises						
Agriculture	224	3	199	15	189	15
Mines, pétrole et gaz	330	42	315	-	275	-
Services publics	686	-	641	-	660	-
Construction	1 892	87	1 503	84	1 114	118
Fabrication	2 289	53	2 280	2	1 922	2
Commerce de gros	552	-	697	-	501	-
Commerce de détail	436	31	360	-	322	-
Transport	502	7	610	8	563	-
Industrie de l'information	162	-	232	-	359	-
Finance et assurances	20 554	-	28 459	-	26 243	-
Immobilier	2 286	2	1 921	2	1 662	-
Services professionnels	279	-	352	-	234	-
Gestion de sociétés	182	-	160	-	237	-
Services administratifs	-	-	41	-	30	-
Enseignement	9	-	99	-	42	-
Soins de santé	257	-	355	-	207	-
Arts et spectacles	111	-	128	-	134	-
Hébergement	144	-	93	-	50	-
Autres services	284	1	305	3	305	-
Autres entreprises	975	-	211	-	1 497	3
Total des prêts aux entreprises	32 154 \$	226 \$	38 961 \$	114 \$	36 546 \$	138 \$
Total des prêts	56 308 \$	421 \$	65 577 \$	371 \$	62 328 \$	348 \$

⁽¹⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

Au 31 décembre 2020	De 1 à	De 30 à	De 60 à	90 jours	Total
	29 jours	59 jours	89 jours	et plus	
Hypothécaires résidentiels	13 \$	1 \$	- \$	- \$	14 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	497	97	45	46	685
Aux entreprises et aux gouvernements	1	-	-	-	1
	511 \$	98 \$	45 \$	46 \$	700 \$
Au 31 décembre 2019	De 1 à	De 30 à	De 60 à	90 jours	Total
	29 jours	59 jours	89 jours	et plus	
Hypothécaires résidentiels	27 \$	3 \$	1 \$	2 \$	33 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	718	156	75	-	949
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	747 \$	159 \$	76 \$	2 \$	984 \$

Au 31 décembre 2020, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 639 M\$, en hausse de 175 M\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse de la provision pour pertes de crédit attendues en 2020 est essentiellement attribuable à la détérioration importante des perspectives économiques en raison de la pandémie de COVID-19, notamment le taux de chômage et le taux de croissance du PIB, et aux répercussions anticipées sur la qualité du crédit, ainsi qu'à la hausse de la provision liée aux prêts dépréciés des portefeuilles de prêts aux entreprises. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,74 % au 31 décembre 2020, contrairement à 0,56 % au 31 décembre 2019. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 187 M\$ au 31 décembre 2020, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 44,4 %.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 34 – Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020					2019		2018	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts							
Hypothécaires résidentiels	3 440 \$	8 \$	0,23 %	4 \$	4 \$	8 \$	4 \$	10 \$	5 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	187	0,98	108	79	249	119	200	90
Aux entreprises et aux gouvernements	34 105	226	0,66	75	151	114	94	138	132
Total	56 636 \$	421 \$	0,74 %	187 \$	234 \$	371 \$	217 \$	348 \$	227 \$

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts
(en M\$ et en pourcentage)

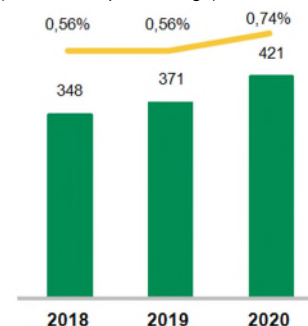


Tableau 35 – Variation du solde des prêts dépréciés bruts

Au 31 décembre

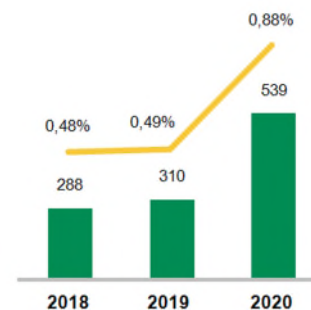
(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice	371 \$	348 \$	209 \$
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	1 192	1 365	777
Retours à un état non déprécié	(758)	(1 033)	(306)
Radiations et recouvrements	(336)	(340)	(286)
Autres variations	(48)	31	(46)
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	421 \$	371 \$	348 \$

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit de la Fédération s'est élevée à 539 M\$ pour 2020, en hausse de 229 M\$ par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la détérioration importante des perspectives économiques et les répercussions anticipées sur la qualité du crédit en raison de la pandémie de COVID-19. Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,88 % au terme de l'exercice 2020, par rapport au ratio de 0,49 % enregistré au 31 décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentées aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, ses activités de négociation ainsi que les portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's) par l'AMF et le BSIF. La PVPGR établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible. La croissance du portefeuille de valeurs mobilières du Mouvement augmente l'exposition à des pertes économiques lors d'un élargissement des écarts de crédit. L'incidence de cette exposition est reflétée dans le résultat net.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de contrats par l'intermédiaire de la chambre de compensation a considérablement augmenté en 2020 puisque la réglementation en place et à venir est nettement en faveur de la compensation.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008. Toutefois, un ratio de la VaR globale en période de tension par rapport à la VaR est calculé quotidiennement afin de s'assurer que la période de tension choisie demeure adéquate. De plus, cette période de tension est révisée périodiquement au même titre que les simulations de crise.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques de marché auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la norme de l'Autorité des marchés financiers.

Tableau 36 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2020			Au 31 décembre 2019		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,9 \$	1,6 \$	0,2 \$	0,5 \$	1,4 \$	0,5 \$
Change	0,6	0,9	0,1	0,2	0,6	-
Taux d'intérêt	3,7	4,5	2,1	4,2	3,7	1,6
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	3,2	3,2	0,8	1,8	5,5	0,9
Effet de diversification ⁽²⁾	(4,2)	(5,0)	s. o. ⁽³⁾	(2,5)	(7,2)	s. o. ⁽³⁾
VaR globale	4,2 \$	5,2 \$	2,1 \$	4,2 \$	4,0 \$	2,1 \$
VaR globale en période de tension	7,6 \$	15,2 \$	6,6 \$	9,7 \$	16,2 \$	7,4 \$
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	56,6 \$	52,2 \$	24,2 \$	30,9 \$	76,4 \$	26,3 \$

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche de portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas pour les différents types de risques de marché peuvent survenir à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,2 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 1,2 M\$ par rapport à celle de 2019. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 15,2 M\$ pour l'exercice 2020, en baisse de 1,0 M\$ par rapport à celle de 2019. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 52,2 M\$, en baisse de 24,2 M\$ par rapport à celle de 2019.

À noter que la hausse de la VaR globale moyenne du Mouvement en 2020 est notamment attribuable aux données de marché lourdement affectées par la pandémie mondiale de COVID-19. En effet, la volatilité extrême lors du premier trimestre de 2020 se reflète dans les historiques des données. Étant donné que le modèle de la VaR utilise des historiques de données d'un an, les données observées ont eu une incidence sur les niveaux de la VaR.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Contrôle ex post

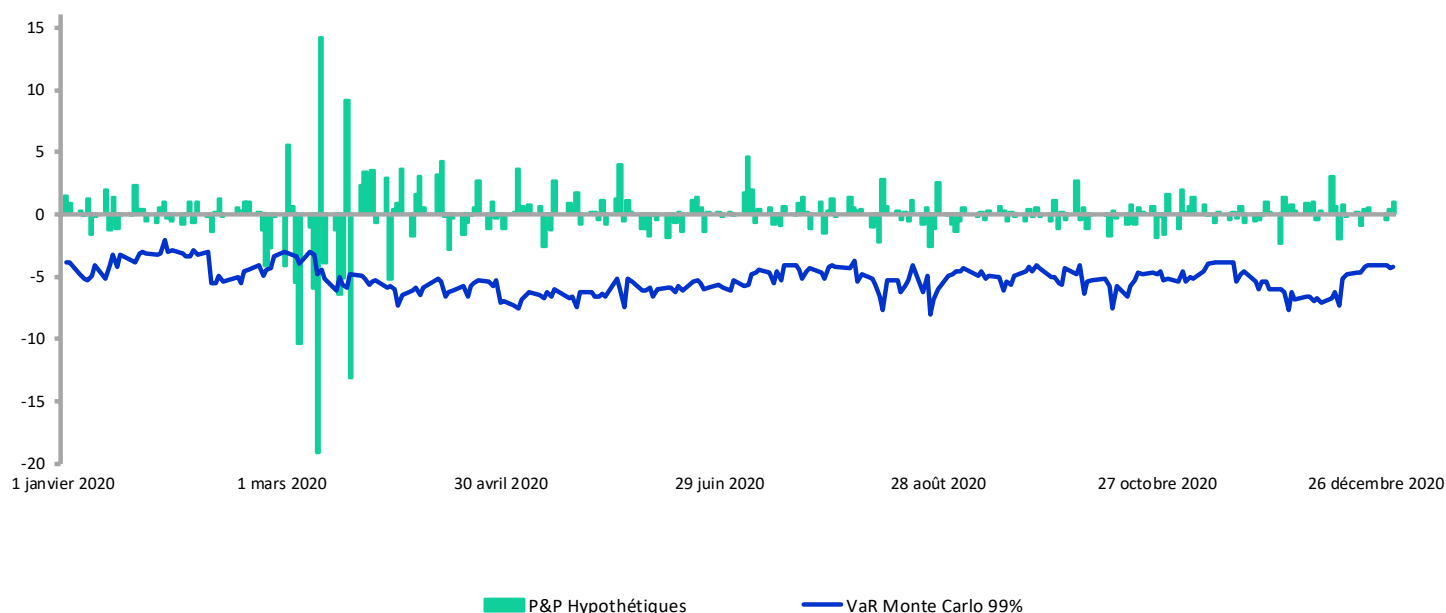
Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2020. Au cours de l'exercice 2020, quatre dépassements des P&P réels par rapport à la VaR et sept dépassements des P&P hypothétiques ont été observés pour le Mouvement durant le mois de mars. Ces dépassements sont attribuables aux mouvements drastiques des marchés financiers, durant le premier trimestre de l'exercice 2020, en réaction à la pandémie mondiale de COVID-19. Malgré les dépassements des P&P hypothétiques, la performance du modèle est jugée adéquate.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation

(en millions de dollars)

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, la situation demeure sous contrôle, puisque les portefeuilles sont bien appariés.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 25 et de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 37 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2020		2019	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(78) \$	(132)\$	(40)\$	(17)\$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base (100 points de base au 31 décembre 2019) ⁽⁴⁾	20	24	38	14

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 165 M\$ avant impôts au 31 décembre 2020 et de 215 M\$ au 31 décembre 2019. Une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 49 M\$ avant impôts au 31 décembre 2020, et une diminution de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 228 M\$ avant impôts au 31 décembre 2019. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif. De plus, compte tenu du contexte actuel où les taux d'intérêt sont faibles, l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt a été calculée en fonction d'une baisse de 25 points de base au 31 décembre 2020, comparativement à 100 points de base au 31 décembre 2019.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que depuis janvier 2020, le Mouvement Desjardins a adopté les exigences réglementaires liées au ratio NSFR. Le NSFR du Mouvement est au-dessus du seuil réglementaire minimal au 31 décembre 2020.

Dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en place en 2020 des programmes d'octroi de liquidités exceptionnels pour faciliter l'accès au financement des institutions financières. De l'information supplémentaire sur les programmes du gouvernement du Canada est présentée à la sous-section « Sources de financement » de la présente section. Le Mouvement Desjardins a utilisé ces programmes afin d'assurer le maintien d'un niveau de liquidité adéquat pour faire face à cette situation sans précédent. Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 157,5 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2020 comparativement à un ratio de 157,1 % pour le trimestre précédent. Le niveau moyen du ratio au quatrième trimestre se maintient à un niveau très élevé à la suite de l'utilisation des programmes susmentionnés et à l'augmentation des dépôts. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Cependant, dans le but d'encourager la bonne circulation des liquidités durant la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'AMF pourrait ponctuellement accepter, exceptionnellement, des seuils plus faibles aux exigences minimales requises. Le Mouvement Desjardins n'anticipe pas une baisse de son ratio réglementaire en deçà de la limite réglementaire. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 8,2 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2020, comparativement à 3,9 % à la fin de 2019. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 72,4 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 13,4 G\$ depuis le 31 décembre 2019. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2020, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 38 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾	26 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

⁽¹⁾ Le montant maximal autorisé du programme d'obligations sécurisées a été haussé de 14 G\$ à 26 G\$ suivant l'augmentation de la limite prudentielle d'émission d'obligations sécurisées par l'AMF, en date du 31 mars 2020. Cet allègement temporaire est accordé pendant au moins un an et pourrait être prolongé au-delà, si nécessaire.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 39 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

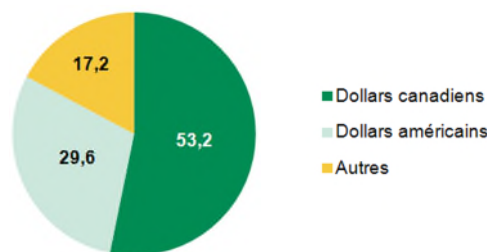
(en millions de dollars)	2020								2019
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	2 574 \$	1 232 \$	14 \$	13 \$	3 833 \$	- \$	- \$	3 833 \$	2 250 \$
Papier commercial	7 195	3 411	898	172	11 676	-	-	11 676	13 058
Billets à moyen terme	-	-	-	1 554	1 554	1 828	3 064	6 446	11 171
Titrisation de créances hypothécaires	-	242	352	682	1 276	1 742	9 104	12 122	10 423
Obligations sécurisées	-	681	3 184	-	3 865	1 271	4 843	9 979	5 655
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 493	1 493	1 398
Total	9 769 \$	5 566 \$	4 448 \$	2 421 \$	22 204 \$	4 841 \$	18 504 \$	45 549 \$	43 955 \$
dont :									
Garantis	- \$	923 \$	3 536 \$	682 \$	5 141 \$	3 013 \$	15 440 \$	23 594 \$	17 476 \$
Non garantis	9 769	4 643	912	1 739	17 063	1 828	3 064	21 955	26 479

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception de la portion des obligations subordonnées qui a été émise par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 1,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2019. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des obligations sécurisées et de la titrisation de créances hypothécaires compensée en partie par la diminution des billets à moyen terme. La Fédération ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses caisses membres.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2020
(en %)



Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2020
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,5 G\$ pour l'exercice. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'un montant total de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Le 26 mai 2020, la Fédération a émis des billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,0 G\$ sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens. Par ailleurs, le 24 septembre 2020, la Fédération a procédé à une émission d'un montant de 500 M d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées. Le 7 octobre 2020, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 750 M\$ US par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées. Soulignons finalement que le 21 janvier 2021, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$, assujettie au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 28,5 G\$ au 31 décembre 2020, comparativement à 27,2 G\$ au 31 décembre 2019. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 0,5 G\$ au 31 décembre 2020, comparativement à 1,4 G\$ au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien, par l'entremise de la Banque du Canada et de la SCHL, a déployé plusieurs initiatives de financement ayant pour objectif de soutenir le système financier canadien en préservant une source de financement aux entreprises. À l'instar des banques canadiennes, le Mouvement Desjardins s'est prévalu de ces programmes pour un montant de 10,6 G\$ en date du 31 décembre 2020. Ces sources additionnelles de financement permettent au Mouvement de maintenir des niveaux de liquidités adéquats pour faire face aux incidences liées à cette pandémie.

Entre autres, dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) mis en place par la SCHL, la Fédération a vendu à la SCHL des titres hypothécaires LNH pour un montant de 0,5 G\$. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement canadien, par l'entremise de la SCHL, peut acheter auprès des institutions financières jusqu'à 150 G\$ de prêts hypothécaires assurés formant des blocs de titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. De plus, le 30 mars 2020, la Fédération a procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 2,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées pour le montant total ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada dans le cadre du programme le 31 mars pour règlement le 2 avril 2020.

Le 14 avril 2020, la Fédération a également procédé à une émission d'obligations sécurisées « en nom propre » (autodétenues) pour un montant de 1,5 G\$, pour fins de participation au programme d'opérations de prise en pension à plus d'un jour de la Banque du Canada. Ces obligations sécurisées, pour le montant total, ont été mises en garantie auprès de la Banque du Canada aux fins dudit programme les 15 et 20 avril 2020.

Tout comme les banques canadiennes, le Mouvement Desjardins a aussi accédé le 23 avril 2020 au mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour que la Banque du Canada a mis en place pour soutenir la liquidité du système financier. Aux termes de ce mécanisme, les institutions financières admissibles peuvent emprunter auprès de la Banque en donnant en garantie un large éventail de titres. Elles sont ainsi mieux à même de financer de nouveaux prêts.

Ces initiatives sont incluses dans le montant total de participation de la Fédération aux initiatives de la Banque du Canada et de la SCHL de 10,6 G\$.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujéti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins au cours de l'année 2020 et de janvier 2021 :

- Le 3 avril 2020, en raison des perturbations de l'activité économique et des marchés financiers dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Fitch a revu à la baisse de stable à négative la perspective assignée aux cotes du Mouvement Desjardins, ainsi que celles des grandes banques canadiennes. D'ailleurs, en lien avec l'annonce du 28 février 2020 sur la mise à jour de sa méthodologie applicable à l'industrie bancaire et non bancaire, Fitch a annoncé la révision à la hausse de AA- à AA de la cote de la dette de premier rang existante (exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins), la confirmation de la cote de la dette de premier rang (soumise au régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins) à AA- et une révision à la baisse de A+ à A de la cote des billets subordonnés FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité). De plus, Fitch a également abaissé la cote de la dette de premier rang de Capital Desjardins de A+ à A.
- Le 9 juin 2020, l'agence de notation Moody's a revu à la hausse la perspective du Mouvement Desjardins de négative à stable. Ce changement reflète l'évaluation de Moody's selon laquelle le Mouvement Desjardins a diminué sa dépendance envers le financement de gros, mais aussi en raison de l'empreinte géographique du Mouvement Desjardins dans la province de Québec, où les consommateurs ont en moyenne des niveaux d'endettement inférieurs à ceux des autres provinces du Canada, ainsi que la faible exposition du Mouvement au secteur de l'énergie au Canada. À ce titre, Moody's estime que le portefeuille de prêts de Desjardins est moins vulnérable à la pandémie de COVID-19 comparativement aux portefeuilles des banques canadiennes.
- À la suite de la publication, le 14 décembre 2020, du rapport du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et aux ordonnances de la Commission d'accès à l'information du Québec et de l'Autorité des marchés financiers, les agences de notations DBRS et Fitch ont maintenu les cotes sur les instruments du Mouvement Desjardins, alors que Moody's a confirmé les cotes. Pour justifier leurs actions, les agences ont évoqué l'importance des ressources que le Mouvement Desjardins a consacrées aux contrôles de la sécurité de l'information, à la prévention de la fraude et à l'amélioration de la gouvernance. Par ailleurs, l'évaluation des cotes du Mouvement Desjardins et de Capital Desjardins par l'agence de notation Standard & Poor's est demeurée inchangée.
- Le 13 janvier 2021, l'agence de notation Fitch a confirmé les cotes des instruments du Mouvement Desjardins et a revu à la hausse sa perspective de négative à stable. Ce changement de perspective reflète l'évaluation selon laquelle Fitch croit que le Mouvement Desjardins bénéficie d'actifs solides, mais aussi d'une forte présence au Québec en tant que leader sur le marché de l'épargne, des hypothèques résidentielles, de la gestion de patrimoine et de l'assurance.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération et de Capital Desjardins inc.

Tableau 40 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang existante ⁽¹⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A2	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	-	AAA	Aaa	-
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable
Capital Desjardins inc.				
Dettes à moyen et long termes de premier rang	A (élevé)	A	A2	A
Perspective	Stable	-	Stable	Stable

⁽¹⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019, ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

RISQUE LIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET À LA SÉCURITÉ

Le risque lié aux technologies de l'information correspond au risque lié à l'incapacité de maintenir (gestion/performance) et/ou de moderniser l'infrastructure, les applications ou les bases de données technologiques. Le risque lié à la sécurité correspond au risque lié au vol, à la perte, à une fuite ou à l'exposition de données/informations confidentielles (perte de confidentialité) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission), y compris les cyberattaques.

Les technologies sont un incontournable dans l'évolution et le maintien des activités du Mouvement Desjardins. Une défaillance ou une perturbation des systèmes informatiques peut avoir de graves incidences sur nos membres et clients ainsi que nos activités. La présence de la COVID-19 ne fait que renforcer la nécessité d'accélérer la transformation numérique afin de répondre aux besoins croissants de nos membres et clients et d'assurer la sécurité de l'information. Ces deux risques sont au cœur des activités de gestion de risques. Des programmes de modernisation pour veiller au maintien et à la prévention des perturbations de nos environnements et actifs critiques ainsi qu'à l'ajout de contrôles de sécurité préventifs et réactifs aux menaces internes et externes composent les activités essentielles et courantes. Afin de suivre de façon efficace ces risques, des analyses par scénarios, des analyses sur les changements majeurs ainsi que les suivis des événements opérationnels sont des exemples d'activités permettant l'identification de ces risques et la prise en charge au sein de l'organisation. Une gouvernance qui suit les meilleures pratiques de l'industrie est mise en place pour permettre d'assurer la surveillance et le maintien de ces risques au niveau de la tolérance acceptable établie. La création du Bureau de la sécurité Desjardins, en janvier 2020, a permis de rehausser la protection des actifs des membres et clients, y compris leurs renseignements personnels. Ce Bureau regroupe maintenant les activités stratégiques transversales de l'organisation en matière de sécurité, y compris la gestion des fraudes et l'allocation optimale des ressources et des investissements en sécurité.

RISQUE LIÉ AUX TIERS

Le risque de tiers correspond au risque de pertes et d'incidents résultant de l'utilisation des services de tiers et entre autres de la dépendance envers ces tiers. Un tiers est une entité avec laquelle l'organisation fait affaire et inclut les fournisseurs et leurs sous-traitants, des partenaires commerciaux, des sociétés affiliées, des courtiers, des distributeurs, des revendeurs et des agents.

Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques des tiers permettant de gérer adéquatement l'ensemble des risques découlant de ces relations d'affaires. Ce programme permet d'encadrer ces risques de façon proactive : des mécanismes de gouvernance et de surveillance sont mis en place afin de s'assurer en continu de l'adéquation de leurs performances aux besoins de l'organisation.

RISQUE LIÉ À LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES

Le risque de continuité correspond au risque d'incidents découlant de dysfonctionnement des systèmes d'information, des réseaux et de télécommunication ou d'interruptions d'activités.

Des analyses d'incidences d'affaires permettent d'identifier les activités prioritaires de l'organisation, basées sur une évaluation d'incidences d'interruption considérant les aspects opérationnels, réputationnels, réglementaires et financiers. Considérant la nature évolutive de toute organisation et l'incidence implicite sur son niveau de préparation, des mises à jour sont nécessaires au moins annuellement ou lors de tout changement significatif, en intégrant les principes de gestion de changement et d'amélioration continue. L'approche de continuité des affaires assure que des solutions de continuité sont identifiées, mises en place et validées pour maintenir un niveau de service acceptable et approuvé, en considération des activités prioritaires et des requis de continuité nécessaires selon les grandes conséquences reconnues. Des exercices sont planifiés à intervalles réguliers de façon à assurer la pertinence et la performance des solutions identifiées en plus d'assurer un niveau de préparation du personnel.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

Description	
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes et externes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des événements internes sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition. De plus, une vigie des événements externes de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Description

Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (p. ex. un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces « risques extrêmes » afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques liés à l'information financière; • Gestion des risques technologiques; • Gestion des risques liés à la continuité des affaires; • Gestion des risques des tiers; • Gestion des risques de fraude; • Gestion des risques réglementaires; • Gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance vie différents des montants prévus, due à la survenance des décès;
- Risque de longévité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les contrats de rentes différents des montants prévus, due à la survie des rentiers;
- Risque de morbidité/invalidité : Conséquence financière résultant de montants à payer sur les produits d'assurance santé différents des montants prévus, due à l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Conséquence financière résultant de comportements des titulaires de polices d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes, en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toutes clauses prévues aux contrats;
- Risque de dépenses : Conséquence financière résultant de frais d'administration qui sont engagés pour le service des produits d'assurance vie, d'assurance santé ou de contrats de rentes différents de ceux prévus.

Le risque d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Conséquence financière résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Conséquence financière liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Conséquence financière résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes. Et de plus, les filiales d'assurance de dommage souscrivent une protection additionnelle à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen de la santé financière. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'évolution de l'expérience d'invalidité et de mortalité notamment, demeure sous surveillance par les filiales d'assurance de personnes. Au niveau de l'assurance de dommages, l'incertitude liée à la croissance des primes versus les réclamations, l'augmentation possible de la fraude et le potentiel de réclamations en responsabilité civile entreprises demeurent sous surveillance. Des marges additionnelles sont incluses dans les réserves pour sinistres et primes non acquises.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au Comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération, par les participants actifs et par le groupe formé de participants non actifs et de bénéficiaires, il est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire unique et exclusif de la caisse de retraite. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application du Règlement du RRMD et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le CGP est notamment responsable de réviser la politique de placement et de recommander au CRMD toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements. Chaque année, il recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. Le CGP révisé annuellement le contenu et la justesse du registre des risques du RRMD et recommande au CRMD toute modification, le cas échéant. Il s'assure que les risques sont gérés et contrôlés efficacement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

La crise de la COVID-19 a eu peu de répercussions sur la situation financière des régimes de retraite.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par une entité et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Ils sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré des facteurs ESG dans ses processus de décisions d'affaires. Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires. Le comité d'orientation Environnement, société et gouvernance recommande des orientations en matière ESG et favorise la cohésion dans l'organisation.

Le Mouvement Desjardins est de plus signataire de plusieurs encadrements internationaux issus des Nations Unies pour l'intégration des critères ESG dans son modèle d'affaires : les Principes d'investissement responsable (depuis 2009), les Principes d'assurance responsable (2019) et les Principes bancaires responsables (2019).

Puisque le développement durable est une priorité pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles liées à la réduction de son empreinte carbone et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. Toutes ces initiatives peuvent être consultées dans son rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative, élaboré conformément aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans ce rapport de gestion.

De plus, conscient des répercussions majeures que représentent les changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement une analyse du risque lié aux changements climatiques afin d'en faire une reddition de comptes à la haute direction. La stratégie et la gestion de ces risques sont également divulguées au sein du questionnaire CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project) ainsi que dans un rapport spécifique sur la lutte aux changements climatiques élaboré selon les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et faisant partie intégrante du rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2020, la direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2020, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la Fédération n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2020 de la Fédération.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'àux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Les principaux dirigeants de la Fédération sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fédération, et elles ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction sont présentées ci-dessous.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouvelles sources d'incertitude ayant une incidence sur les jugements posés ainsi que sur les estimations et hypothèses formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ceci touche particulièrement la dépréciation des titres désignés en vertu de l'approche par superposition, la provision pour pertes de crédit attendues, la décomptabilisation d'actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance. La Fédération continue de surveiller de près l'évolution de la pandémie et ses incidences sur les jugements, estimations et hypothèses comptables critiques :

- Les titres désignés en vertu de l'approche par superposition ont fait l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existait une indication objective de dépréciation, et le Fédération n'a pas enregistré de pertes de valeur;
- Pour obtenir plus de renseignements sur les jugements importants posés pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés;
- Les participations au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ont fait l'objet d'une appréciation afin de déterminer si les critères de décomptabilisation des actifs financiers étaient satisfaits. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés;
- Les hypothèses entrant dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance prennent en compte les incertitudes économiques liées à la pandémie de COVID-19.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés. La note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant le risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Elle nécessite donc l'exercice d'un jugement important. Les principaux éléments qui nécessitent un niveau élevé de jugement et qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- les changements de la notation du risque de crédit (ou de la PD) des emprunteurs;
- la détermination des augmentations importantes du risque de crédit;
- l'intégration des informations prospectives;
- la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

L'évolution de la pandémie de COVID-19 et sa résolution à venir causent de l'incertitude. La direction a donc dû poser des jugements complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans le contexte actuel, ce qui augmente le risque d'ajustements au cours des prochaines périodes.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier. Comme cette appréciation tient compte des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, une augmentation importante du risque de crédit peut être causée par une détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective, par une détérioration de la situation de l'emprunteur ou par une combinaison de ces deux facteurs.

La détermination des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale peut avoir une incidence importante à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts à l'étape 1 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, alors que ceux à l'étape 2 font l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Des jugements importants ont dû être portés afin d'estimer les incidences défavorables du contexte actuel sans précédent de pandémie de COVID-19 sur le risque de défaillance des différents types d'emprunteurs, et conséquemment sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision. En ce qui concerne le recours au programme de report de paiements offert à ses clients, la Fédération a considéré qu'elle n'indiquait pas, pris de façon isolée, une augmentation du risque de défaillance sur la durée de vie de l'instrument financier. Ainsi, le recours à ce programme n'a pas été considéré comme un critère suffisant à lui seul pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit et entraîner la migration d'un instrument financier à l'étape 2 du modèle de dépréciation. Le recours à ce programme ne se traduit pas non plus par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Les incertitudes majeures qu'entraîne la pandémie de COVID-19 complexifient de façon importante la détermination d'hypothèses raisonnables et justifiables sur l'évolution des variables macroéconomiques pour les différents scénarios et la probabilité d'occurrence y étant associée. Ces incertitudes, portant notamment sur la durée et l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 sur les différentes variables macroéconomiques utilisées dans les modèles et sur l'effet positif des mesures de soutien des banques centrales et des gouvernements, ont nécessité que la direction porte des jugements importants pour réviser les hypothèses liées aux informations prospectives. Considérant la nature atypique de la crise économique actuelle, la direction a appliqué un jugement d'expert en matière de crédit quant au degré de corrélation entre les données d'entrées liées aux indicateurs prospectifs et les pertes de crédit attendues. Un jugement d'expert en matière de crédit a également été appliqué afin de considérer l'incidence des mesures de soutien gouvernementales, lesquelles sont d'un niveau sans précédent et en constante évolution depuis le début de la pandémie, ainsi que l'effet temporaire des programmes de report de paiements offerts par les institutions financières.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit. Cette estimation prend en considération la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires et les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. La Fédération revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Fédération, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont établies en fonction du partage des excédents de la Fédération et sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale annuelle l'approbation de leur versement. Les versements des ristournes sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont attribuées au secteur Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime elle offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés admissibles de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés admissibles pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 17 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2020, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle. Il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions de l'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 17, dont le report de deux ans de la date d'application initiale d'IFRS 17, aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme (et de ses modifications) sur ses états financiers.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS, IAS 39, INSTRUMENTS FINANCIERS : COMPTABILISATION ET ÉVALUATION ET IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

La Fédération a adopté le 1^{er} janvier 2020 les modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 issues de la première phase de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications de la première phase qui prévoient des allègements relativement à l'application de la comptabilité de couverture pendant la période précédant le remplacement des taux d'intérêt de référence n'ont pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

En août 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 dans le cadre de la deuxième phase de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications se concentrent sur l'incidence du remplacement du taux d'intérêt de référence sur les états financiers.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 pour ajouter une mesure de simplification qui permet que la modification apportée aux flux de trésorerie contractuels requise par la réforme des taux d'intérêt de référence soit comptabilisée prospectivement en révisant le taux d'intérêt effectif. La mesure de simplification s'applique uniquement si certaines conditions sont respectées.

L'IASB a également modifié l'IFRS 9 et l'IAS 39 pour ajouter une exception temporaire relative à la comptabilité de couverture. L'IASB allège ainsi les exigences actuelles de documentation de la couverture en ce qui concerne les modifications apportées aux éléments couverts, aux instruments de couverture ou au risque couvert qui découlent directement de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications permettent de continuer la comptabilité de couverture lorsque des changements relativement à l'élément couvert et à l'instrument de couverture surviennent en raison des changements requis par la réforme.

L'IFRS 7 a également été modifié pour inclure des informations sur la nature et l'étendue des risques liés à la réforme, la manière dont ces risques sont gérés ainsi que l'état d'avancement de la transition des taux de référence et la façon dont la transition est gérée. Les modifications à ces normes, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération. Pour plus de renseignements sur la réforme des taux d'intérêt de référence, se référer à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 41 – Bilan consolidé

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	11 513 \$	3 084 \$	2 738 \$	1 731 \$	1 212 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	34 958	35 167	36 914	31 654	31 005
Titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	15 250	13 932
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	40 361	12 650	11 131	s. o.	s. o.
Titres au coût amorti	29	1 616	1 621	s. o.	s. o.
	75 348	49 433	49 666	46 904	44 937
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 592	11 352	14 086	9 377	7 713
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	3 440	4 183	4 626	4 323	3 486
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	19 091	20 567	19 710	17 547	15 720
Aux entreprises et aux gouvernements	33 777	40 827	37 992	37 012	33 416
	56 308	65 577	62 328	58 882	52 622
Provision pour pertes de crédit	(639)	(464)	(491)	(198)	(192)
	55 669	65 113	61 837	58 684	52 430
Actif net des fonds distincts	19 093	17 026	13 234	13 379	11 965
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	328	380	160	31	11
Primes à recevoir	2 807	2 689	2 378	2 098	1 961
Instruments financiers dérivés	6 975	4 795	4 376	3 772	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 508	2 239	1 487	1 563	2 541
Actifs de réassurance	1 962	2 001	1 958	2 202	2 582
Actifs au titre de droits d'utilisation	291	298	s. o.	s. o.	s. o.
Immeubles de placement	910	944	943	817	806
Immobilisations corporelles	907	840	811	780	769
Goodwill	156	121	121	121	471
Immobilisations incorporelles	424	381	389	466	690
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 189	1 034	907	515	567
Actifs d'impôt différé	1 013	1 015	896	746	724
Autres	2 387	1 668	1 573	1 673	1 573
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	881	-
	21 857	18 405	15 999	15 665	16 401
TOTAL DE L'ACTIF	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 41 – Bilan consolidé (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	4 331 \$	3 715 \$	4 105 \$	4 353 \$	3 817 \$
Entreprises et gouvernements	53 169	48 924	47 398	42 598	37 999
Institutions de dépôts	14 906	6 333	6 554	5 198	5 086
	72 406	58 972	58 057	52 149	46 902
Autres passifs					
Acceptations	328	380	160	31	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	9 353	10 615	10 829	9 112	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	19 152	10 562	16 233	10 062	9 870
Instruments financiers dérivés	6 753	4 827	3 332	3 677	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	6 810	5 552	4 105	4 247	4 659
Obligations locatives	346	350	s. o.	s. o.	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	34 871	31 637	28 764	28 300	27 493
Passif net des fonds distincts	19 089	17 002	13 212	13 354	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 984	1 956	1 578	1 741	1 478
Passifs d'impôt différé	273	277	254	204	247
Autres	5 649	5 373	5 105	4 794	5 247
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	662	-
	104 608	88 531	83 572	76 184	71 698
Obligations subordonnées	1 493	1 398	1 378	1 388	1 378
TOTAL DU PASSIF	178 507	148 901	143 007	129 721	119 978
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	8 884	8 884	8 779	8 537	8 066
Excédents non répartis	5 442	5 276	4 764	5 674	4 781
Cumul des autres éléments du résultat global	738	249	(9)	458	393
Réserves	751	330	271	540	524
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	15 815	14 739	13 805	15 209	13 764
Participations ne donnant pas le contrôle	750	773	748	810	916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16 565	15 512	14 553	16 019	14 680
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	195 072 \$	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 42 – État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾⁽²⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	2 229 \$	2 806 \$	2 537 \$	2 050 \$	1 856 \$
Valeurs mobilières	377	216	230	195	182
	2 606	3 022	2 767	2 245	2 038
Frais d'intérêts					
Dépôts	821	1 327	1 119	750	629
Obligations subordonnées et autres	157	195	158	97	110
	978	1 522	1 277	847	739
Revenu net d'intérêts	1 628	1 500	1 490	1 398	1 299
Primes nettes	10 028	9 525	8 923	8 146	7 263
Autres revenus					
Cotisations	394	393	392	377	393
Ententes de services	818	773	742	727	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit	634	782	699	660	575
Services de courtage et de fonds de placement	954	886	905	1 030	1 060
Honoraires de gestion et de services de garde	648	610	573	512	442
Revenus nets de placement	2 926	2 970	176	1 771	1 112
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(42)	(192)	523	s. o.	s. o.
Revenus de change	103	70	92	77	70
Autres	258	557	302	313	141
	6 693	6 849	4 404	5 467	4 492
Revenu total	18 349	17 874	14 817	15 011	13 054
Dotations à la provision pour pertes de crédit	539	310	288	278	248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 257	9 149	6 576	6 712	5 446
Frais autres que d'intérêts					
Rémunération et autres versements	669	660	563	536	492
Salaires et avantages sociaux	2 662	2 443	2 239	2 255	2 329
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	636	556	496	514	437
Ententes de services et impartition	260	359	341	322	306
Communications	223	221	219	244	265
Autres	2 786	2 733	2 537	2 398	2 193
	7 236	6 972	6 395	6 269	6 022
Excédents d'exploitation	1 317	1 443	1 558	1 752	1 338
Impôts sur les excédents	305	212	208	336	147
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 012	1 231	1 350	1 416	1 191
Ristournes aux caisses membres	113	115	70	60	25
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(30)	(31)	(19)	(16)	(7)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	929 \$	1 147 \$	1 299 \$	1 372 \$	1 173 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	845 \$	1 101 \$	1 258 \$	1 329 \$	1 088 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	84	46	41	43	85

⁽¹⁾ Les données ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.⁽³⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 43 – Principales mesures financières

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2020	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	2016 ⁽¹⁾⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	21,9 %	21,6 %	17,3 %	18,0 %	17,3 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	21,9	21,6	17,3	18,0	17,3
Ratio du total des fonds propres ⁽³⁾	22,6	21,6	17,6	18,4	17,9
Ratio de levier ⁽³⁾	8,5	8,8	8,3	8,5	8,1
Rendement des capitaux propres ⁽⁴⁾	6,1	8,3	8,6	9,4	8,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	0,88	0,49	0,48	0,50	0,48
Prêts dépréciés ⁽⁵⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾	0,74	0,56	0,56	0,14	0,18
Biens sous administration ⁽⁶⁾	458 177 \$	437 000 \$	374 178 \$	423 574 \$	420 166 \$
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	89 140	77 018	66 359	66 653	59 490
Actif moyen ⁽⁴⁾	184 781	162 914	154 106	143 110	134 333
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁴⁾	60 481	62 752	59 973	54 977	51 213
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	70 306	58 645	55 758	52 256	48 376

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ L'Autorité des marchés financiers a émis, le 16 septembre 2020, un avis indiquant que les ratios de fonds propres de la Fédération doivent être calculés sur la base de l'exposition de l'ensemble des entités composant le Mouvement Desjardins. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à ce changement. Pour plus de renseignements, se référer à la section 3.2 « Gestion du capital » du présent rapport de gestion.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁵⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽⁶⁾ Les données de 2019, 2018 et 2017 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

⁽⁷⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.